

En résumé pour 2025-2026 :

- Un beau chantier forestier réalisé, à grosse charge de travail ASL/Alcina/Arboristes, et à faible coût pour les petites propriétés (11 propriétaires, 26 hectares traités, 800 tonnes de bois + 180 tonnes de houpiers prélevés, à 90% du pin)
- La prévention incendie est du ressort de chacun. OLD = Bien Protéger nos Maisons !
- Futurs chantiers de l'ASL :
 - PSG renouvelé pour 15 ans
 - Les chantiers de l'ASL ne remplacent pas la 1ère priorité de tous : le débroussaillage
 - Info sur les chantiers futurs à venir via la petite chronique (+ contacts directs)
- Une ASL en bonne santé financière

Déroulé de l'Assemblée générale :

Nombre de propriétaires convoqués par mail : 70

Quorum (25%) = 18

Nombre de votants : 16 présents + 8 procurations = 24

A/ Le président Bertrand Lacourte accueille l'assemblée

Il rappelle l'importance de l'année pour l'ASL, avec l'approbation du nouveau PSG pour 15 ans et la nouvelle démarche entreprise vers les petites propriétés. Tout cela grâce à l'implication d'Alcina, notre expert forestier, de la Commune et du Comité Régional de la Propriété Forestière.

Il redit la mission principale de l'ASL qui est l'éclaircissement intelligent et raisonné de grands arbres, pour orienter l'évolution de la forêt, diminuer le risque incendie, limiter la prolifération des animaux sauvages et ouvrir les perspectives sur notre environnement.

Il indique l'inquiétude éprouvée face à la dramatisation de l'évolution climatique et l'intensité des incendies de cet été et son impact sur les arbres, la végétation, et plus largement sur la biodiversité végétale et animale, avec une mention particulière sur l'importance clef des obligations légales de déboisement.

Il mentionne la proposition faite d'échanges envisagés fin octobre avec d'autres Associations de la Région à des fins de partages utiles

Il laisse ensuite la parole à Philippe Jégou pour présenter le bilan forestier et financier de l'année, et à Alcina sur le PSG et les chantiers à venir.

B/ Rappel sur la démarche « Petites parcelles » présentées en août 2025, en pointant les avantages et inconvénients de celle-ci :

- Meilleure gestion de la forêt au travers de la couverture des 394 propriétés de moins de 5 hectares représentant 43% de la forêt
- MAIS un modèle cher à exploiter, pouvant entraîner un coût pour les adhérents concernés, et un difficile travail de coordination des propriétaires, ainsi qu'une charge de travail importante pour Alcina et l'ASL

C/ Chantier 2025-2026 sur St Jean, l'avenue Astier et la départementale 104 vers Apt

- Le chantier a associé 1 grande propriété et 10 plus petites
- 26 hectares traités, 800 tonnes de bois prélevées (90% de pins) ainsi que 180 tonnes de houppiers
- Le chantier a permis la suppression de nombreux risques de chute d'arbres sur les habitations, les routes et les chemins.

C.1/ En positif :

- Un chantier équilibré financièrement, grâce :
- Au revenu (limité et redistribué) généré sur les grandes propriétés selon le modèle « traditionnel » de l'ASL
- A la contribution forfaitaire de 300€ acceptée par les propriétaires des « petites » parcelles traitées, morcelées et plus contraignantes d'un point de vue accès et risque (habitations, routes, ...), impossible à exploiter de façon rentable.
- Une implication et une adaptabilité fortes d'Alcina et de l'exploitant forestier (L'Arboriste du Sud) très bien équipé (9 engins différents utilisés selon les parcelles)
- Une démarche anticipée avec les propriétaires et riverains du chantier pour les accès aux surfaces boisées
- L'émergence d'un sens du collectif avec 2 propriétaires ayant donné une autorisation de passage des engins sur leurs terrains, sans être directement concernés par le chantier
- la satisfaction des propriétaires : coût forfaitaire limité (300 €)

C.2/ En moins positif :

- Une vraie difficulté d'accès physique à beaucoup de propriétés
- La complexité pour Alcina (marquage et suivi) et les Arboristes du Sud
- La charges de travail pour l'ASL (contrats multiples)
- Attentes des propriétaires... souvent supérieures aux termes des conventions signées 😊 !

C.3/ La classification des parcelles :

- La démarche présentée en 2025 proposait une répartition des parcelles entre « grandes » (financièrement rentables) et « petites », présageant la nécessité d'une contribution.
- Suite à l'expérience acquise au travers de ce chantier, la « bonne » classification semble s'articuler autour de deux axes :
- Le volume de bois exploitable sur la parcelle
- La facilité ou difficulté d'accès liée aux clôtures, servitudes, codes/clefs des portails, pentes du terrain, ...
- La matrice que vous trouverez dans la présentation permet de distinguer de façon plus exacte les parcelles qui pourront être rentables de celles qui nécessiteront une participation... limitée !
- On passe donc à une approche « toutes propriétés » : profiter d'une grande parcelle pour y agréger les petites parcelles alentours (propriétaire privé ou public si consentement)

D/ Rappel sur l'action de l'ASL

- L'ASL n'assure pas le débroussaillage, et ne s'occupe pas des petites arbres : L'objectif de l'association est d'aider les propriétaires pour la gestion de leurs grands arbres qui ne pourrait pas être assurée pour des questions de coût, dans le respect d'un Plan Simplifié de Gestion contraignant validé par les instances gouvernementales concernées.
- L'ASL ce sont 4 personnes et aucun matériel : Nous n'avons donc aucun moyen d'intervenir à la demande ou ponctuellement. Tout se fait dans le cadre de chantiers et selon un calendrier définis dans le PSG.
- Le débroussaillage reste une activité qui relève de la responsabilité des seuls propriétaires.

E/ Rappels sur le « qui fait quoi » dans l'entretien des forêts

- Chacun peut constater que de nombreuses interventions ont lieu sur nos forêts.
- Le département gère l'élagage en hauteur au-dessus des routes départementales.
- Le Syndicat Mixte Forestier assure l'entretien des bas-côtés des routes, et celui des sentiers de randonnées.
- Le reste de l'entretien des forêts relève des propriétaires, qu'ils soient privés ou publics

- Pour Roussillon :
- Les forêts privées représentent 730 hectares, soit 95% de la forêt.
- Les 5% de forêts publiques représentent 36 hectares
- Parmi ces 36 hectares, 20 sont théoriquement gérés par l'ONF
- Mais seuls 13 hectares sont réellement boisés
- Et l'exploitation de ces 20 hectares n'étant pas rentables, l'ONF demande à la mairie... de les gérer !

F/ Prévention incendie

- 20.000 hectares brûlés en 2025, 119.000 à ce jour en 2026....
- Au niveau local, le Syndicat Mixte Forestier gère les ouvrages de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) : pistes et citernes. Il n'y en a aucune sur Roussillon
- Et avec ses 770 hectares, Roussillon ne pourra jamais être une priorité pour un syndicat qui a à gérer 140.000 hectares de forêt et 600 km de pistes, avec... 25 salariés.
- La prévention des incendies reste donc fondamentalement un sujet d'entretien des terrains par les particuliers, avec les OLD : «Obligation Légales de Débroussaillage»
- Rappel :
- 70% des OLD ne sont pas réalisées en France
- 90% des maisons incendiées par les feux de forêts sont sur des parcelles où les OLD n'ont pas été réalisées.
- Au lieu d'«Obligation Légales de Débroussaillage», il vaudrait donc mieux parler de « Bien Protéger NOS Maisons » !

G/ Perspectives ASL (cf présentation)

- PSG signé = 15 ans de tranquillité de ce côté
- 3 zones à risque majeur d'incendie : Le val des fées, les petites vaines sur Goult et les escarpes. Des chantiers ASL sont prévus en 2027-2028 sur les deux premiers
- Le chantier du val des fées, prévu fin 2027 présente une complexité maximale (88 parcelles, 38 propriétaires dont la mairie, un seul accès fragile). Dans les prochains mois : poursuite des informations aux adhérents via la petite chronique sur les conventions types de l'ASL, les méthodes de travail, la planification pluriannuelle des chantiers, etc.
- L'ASL, Alcina et les Arboristes du Sud restent cependant très motivés pour continuer sur cette dynamique technique et financière, dans un grand respect de la forêt, des biens, du matériel et des personnes.

H/ Résultats financiers de l'ASL (cf détails dans la présentation) :

Pour reprendre la présentation des comptes en 3 parties :

H.1/ Dépenses courantes

- Elles montrent une stabilité des dépenses par rapport à l'an passé : 556,35€ vs 570,71
- Au total, le solde de cette partie est positif à 413,65€ contre un déficit de 435,71€ l'an passé, grâce à des cotisations qui sont beaucoup mieux rentrées (970€ vs 135) : Un grand merci à vous tous !

H.2/ Dépenses exceptionnelles

- A solde zéro, les 2628€ reçus de la DREAL correspondant au solde dû à Alcina pour la réalisation du PSG

H.3/ Chantier Astier-St Jean

- La vente sur pied des arbres a rapporté 11.360€, et les propriétaires de petites parcelles ont contribué à hauteur de 2.500€ pour un total de 13.860€ de crédits.
- Alcina a été rémunéré à hauteur de 6.006€
- 5.329€ ont été rendus aux propriétaires des « grandes parcelles »

Le résultat est donc positif de 2.523,67€ pour l'ASL, représentés par la quote part prélevée sur la vente des bois du chantier (1.705€), et le solde de la participation des propriétaires de petits terrains (820€).

Tous ces mouvements financiers ne sont pas encore réalisés au 30 juin, date de la clôture des comptes. A cette date, ils font apparaître une trésorerie de 5.680,17 € au niveau du compte courant, auxquels s'ajoutent les 987,61€ du livret A, pour un total de 6.667,78€ de trésorerie. Ceci est le résultat financier net pour l'exercice 2025-2026.

Une fois les mouvements décrits ci-dessus entièrement réalisés, la trésorerie de l'ASL serait de 3.726€ (compte courant) + 987,61€ (livret A) soit 4.713,61€ d'avoirs, à comparer aux 1.755,44€ de 2025.

En résumé, **la situation de l'ASL est donc redevenue rassurante, et nous permet de regarder l'avenir sereinement**, aucune dépense élevée de structure n'étant devant nous.

I/ Quitus :

- Résolution 1 : Quitus est donné pour la gestion : 0 contre - 0 abstention – unanimité
- Résolution 2 : Poursuite de la démarche « Toutes propriétés » : 0 contre - 0 abstention – unanimité
- Election du bureau
 - Bertrand Lacourte, Alain Berthonneau, Jérôme Lafont et Philippe Jégou se représentent
 - Aucun autre candidat ne se manifeste dans l'assemblée
 - Résolution 3 : Election des 4 candidats déclarés : 0 contre - 0 abstention – unanimité.

Les missions de chacun restent inchangées :

- Bertrand Lacourte : Président
- Alain Berthonneau : Trésorier,
- Jérôme Lafont : Secrétaire
- Philippe Jégou : Vice-président

J/ Questions-réponses

Que fait le CRPF ?

Forte aide sur le PSG, la gestion au quotidien est moins leur rôle et leur responsabilité.

La contribution peut redevenir plus active le cas échéant.

Incendies en Vaucluse

Philippe J. a présenté en introduction les statistiques extrêmes pour 2026 (+ de 110 000 ha brûlés à fin août)

Françoise B. (propriétaire à Goult, ancienne trésorière de l'ASL et membre du Conseil d'Administration du CRPF) précise que le Vaucluse est un département où les OLD ont été fermement contrôlées ce qui est peut-être un motif d'absence de feu majeur.

Aucun nouveau contrôle de l'ONF n'a été réalisé. Pour autant, il semblerait « de visu » qu'il y ait de forte possibilité d'amélioration possible...

Et comme rappelé par Philippe J., les « Obligations Légales de Débroussaillage » ne doivent pas être vues comme des contraintes réglementaires, mais comme le meilleur moyen de « Bien Protéger NOS Maisons » (cf présentation)

J/ Questions-réponses

Que fait le CRPF ?

Forte aide sur le PSG, la gestion au quotidien est moins leur rôle et leur responsabilité.

La contribution peut redevenir plus active le cas échéant.

Incendies en Vaucluse

Philippe J. a présenté en introduction les statistiques extrêmes pour 2026 (+ de 110 000 ha brûlés à fin août)

Françoise B. (propriétaire à Goult, ancienne trésorière de l'ASL et membre du Conseil d'Administration du CRPF) précise que le Vaucluse est un département où les OLD ont été fermement contrôlées ce qui est peut-être un motif d'absence de feu majeur.

Aucun nouveau contrôle de l'ONF n'a été réalisé. Pour autant, il semblerait « de visu » qu'il y ait de forte possibilité d'amélioration possible...

Et comme rappelé par Philippe J., les « Obligations Légales de Débroussaillage » ne doivent pas être vues comme des contraintes réglementaires, mais comme le meilleur moyen de « Bien Protéger NOS Maisons » (cf présentation)

Hameau des ocres ?

45 maisons que faire ?

Des propriétaires peuvent s'entendre entre eux (notamment 3 concernés par un même vallon et la propriétaire de la parcelle pour y accéder).

Responsabilités ?

Aux questions posées par plusieurs personnes sur « à qui s'adresser / voire réclamer » Philippe Jégou rappelle que les initiatives possibles ne doivent pas attendre l'intervention de telle ou telle personne ou organisation, là où quelquefois les responsabilités sont morcelées, ou les interlocuteurs aux abonnés absents. La Mairie n'a pas vocation à se substituer aux propriétaires, non plus que les voisins ne doivent attendre pour discuter et s'entendre sur des actions indispensables pour « Bien Protéger Nos Maisons ».

Exemple des parcelles de la Commune qui finalement sont partiellement voire peu traitées par l'ONF compte-tenu de leur taille et situation.

La parcelle boisée du Sentier des Ocres relève de la mairie qui n'est pas équipée pour l'entretenir, mais va s'accorder avec l'ASL et ses prestataires.

Actualités et informations générales

A) Événement : Lire en Fête sur le thème de l'arbre le 13 septembre à Roussillon

- rencontre avec le forestier et essayiste très renommé Hervé Le Bouler à 11h30 à la salle des fêtes
- présence de Simonetta Greggio l'après-midi, marraine de l'événement et de la remise des prix

Les deux auteurs assureront des signatures de leurs livres.

B) L'association Forêt Méditerranéenne (à laquelle Denis Danset assure la représentation de l'ASL) entame un cycle de trois années dédié aux questions Forêt/Société, où la question de l'intérêt général, des publics et des risques incendies est au cœur des sujets.

Des fiches sur des exemples « Interface Forêt Habitat » sont disponibles, qui détaillent des exemples de villages qui mobilisent la diversité de leurs acteurs (Langlade, Aubais, ...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Philippe Jegou, avec l'aide de Barbara Barrois et Catherine Jégou

ASL Forestière du Massif des Ogres

Assemblée générale – 25 août 2026

- **Accueil - Bertrand Lacourte - Président de l'ASL**
- **Bilan de l'approche « Petites parcelles »**
- **Qui fait quoi dans la protection des incendies**
- **Projets 2026 2028 (dont le val des fées)**
- **PSG 2025-2040 - Alcina**
- **Questions/réponses**
- **Bilan financier 2025-2026 de l'ASL**
- **Renouvellement du bureau**

**Rappel sur la démarche
« Petites parcelles »
proposée lors de l'AG de 2025**

AG 2025 : Rappel approche «Petites parcelles»



Forêts 1220 Ha (Roussillon 750 + Goult 410 + Gargas 60)

Publiques

111Ha

Privées

1111Ha
82%

Propriétés
>5Ha

Propriétés
<5Ha

630Ha
57%

ASL
550Ha
87%

49 propriétaires
dt 41 à l'ASL

230Ha
48%

394 propriétaires
(dt 150 à l'ASL)

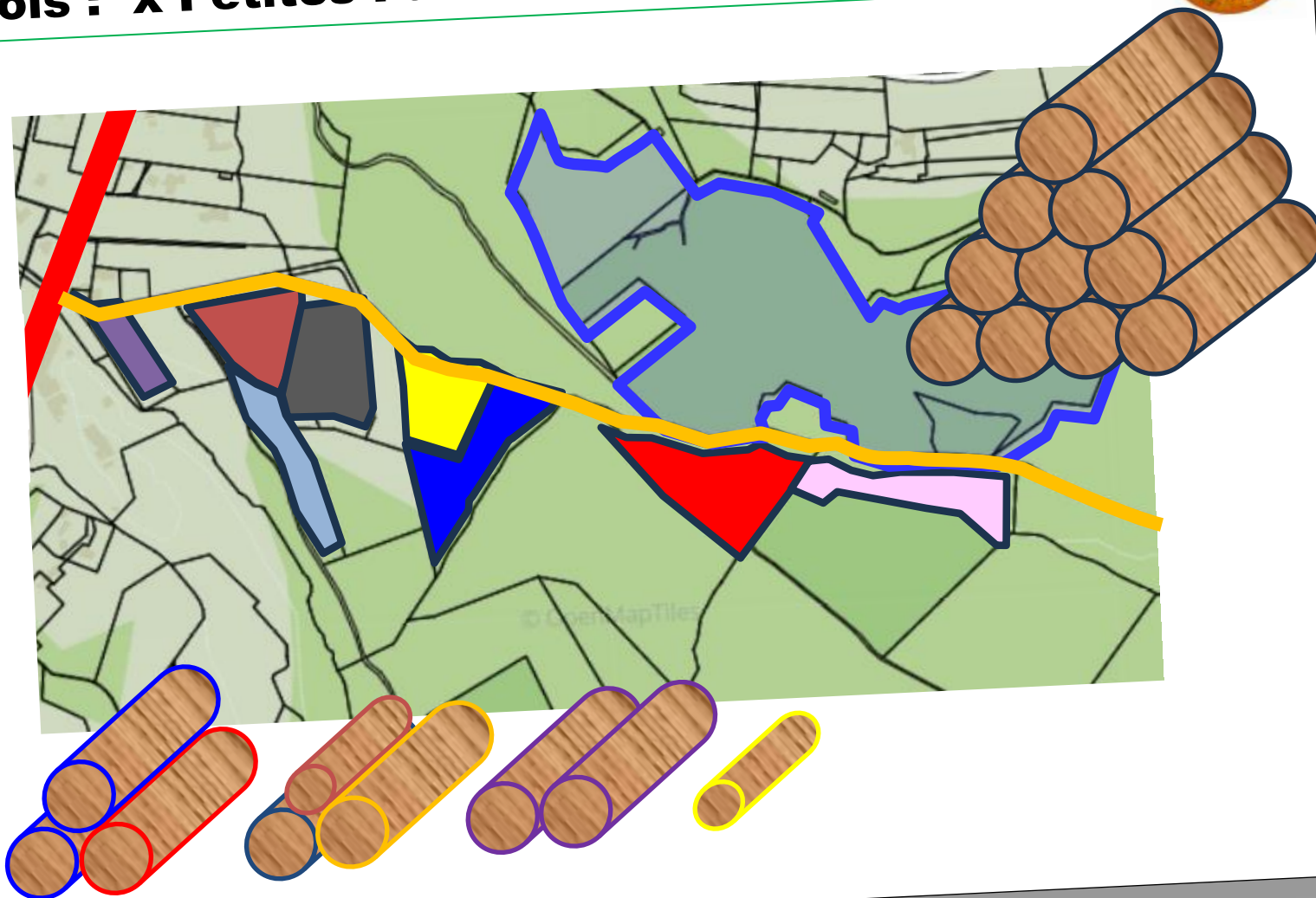
480Ha
43%

= A traiter !

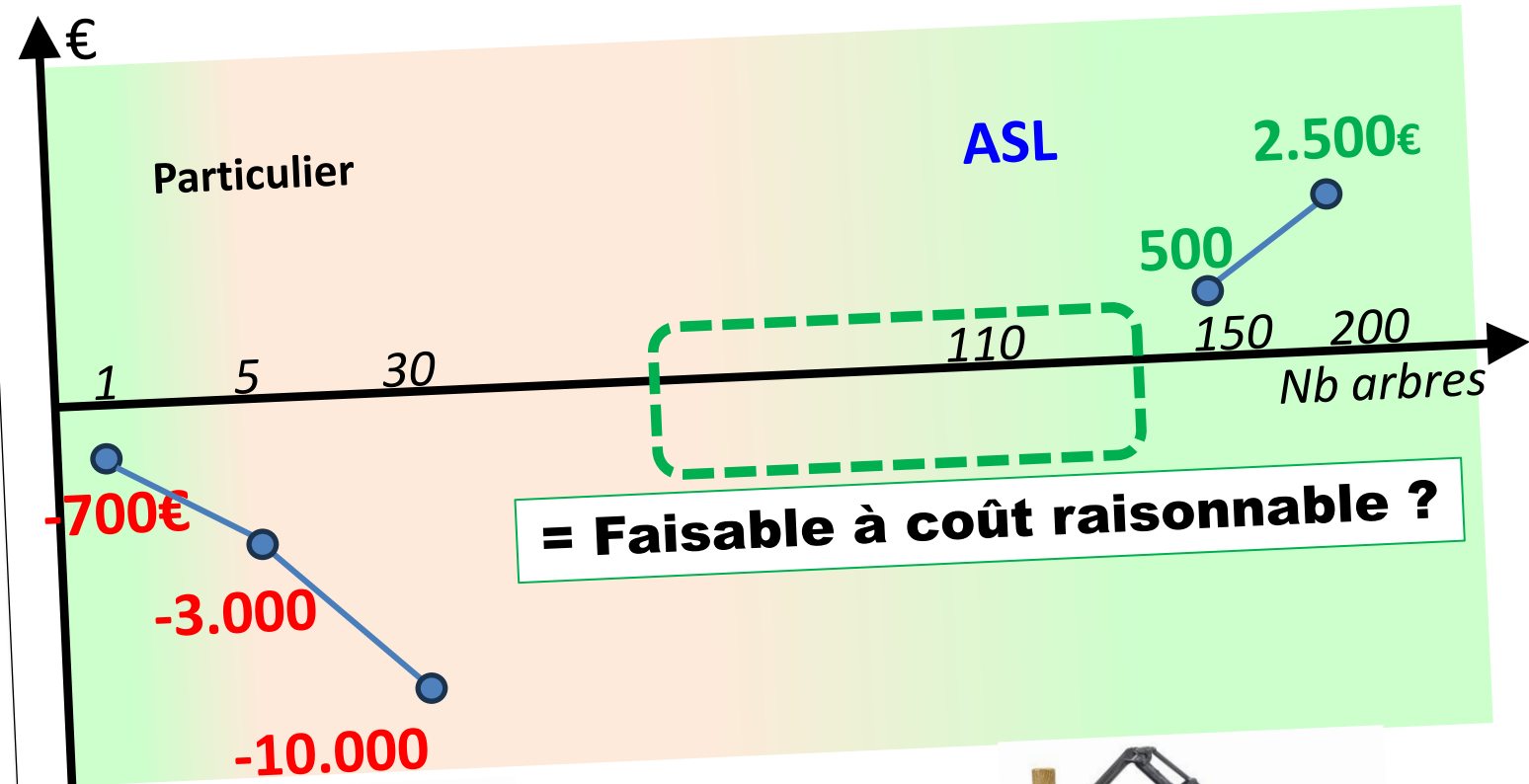
= Compliqué !

AG 2025 : Rappel approche «Petites parcelles»

Bois : x Petites Parcelles = 1 grande parcelle ?



AG 2025 : Rappel approche «Petites parcelles»



AG 2025 : **Rappel** approche «Petites parcelles»

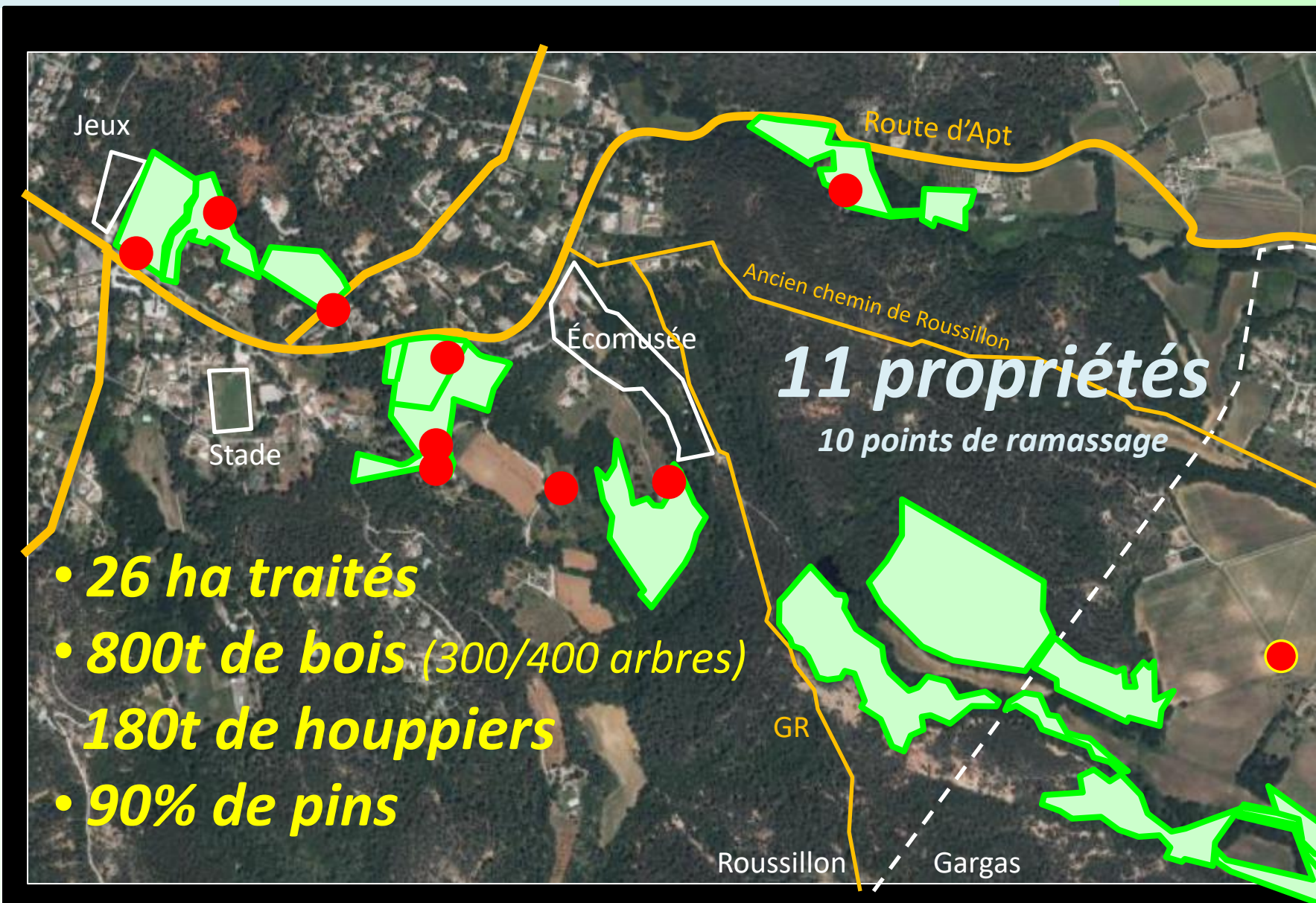


- **Approche séduisante en théorie :**
 - Plus de propriétaires concernés
 - Meilleure gestion de la forêt
- **Mais :**
 - Cher à exploiter = faible prix d'achat du bois
→ Coût à prévoir pour les adhérents
 - Difficile coordination des propriétaires
 - Charge de travail importante pour l'ASL

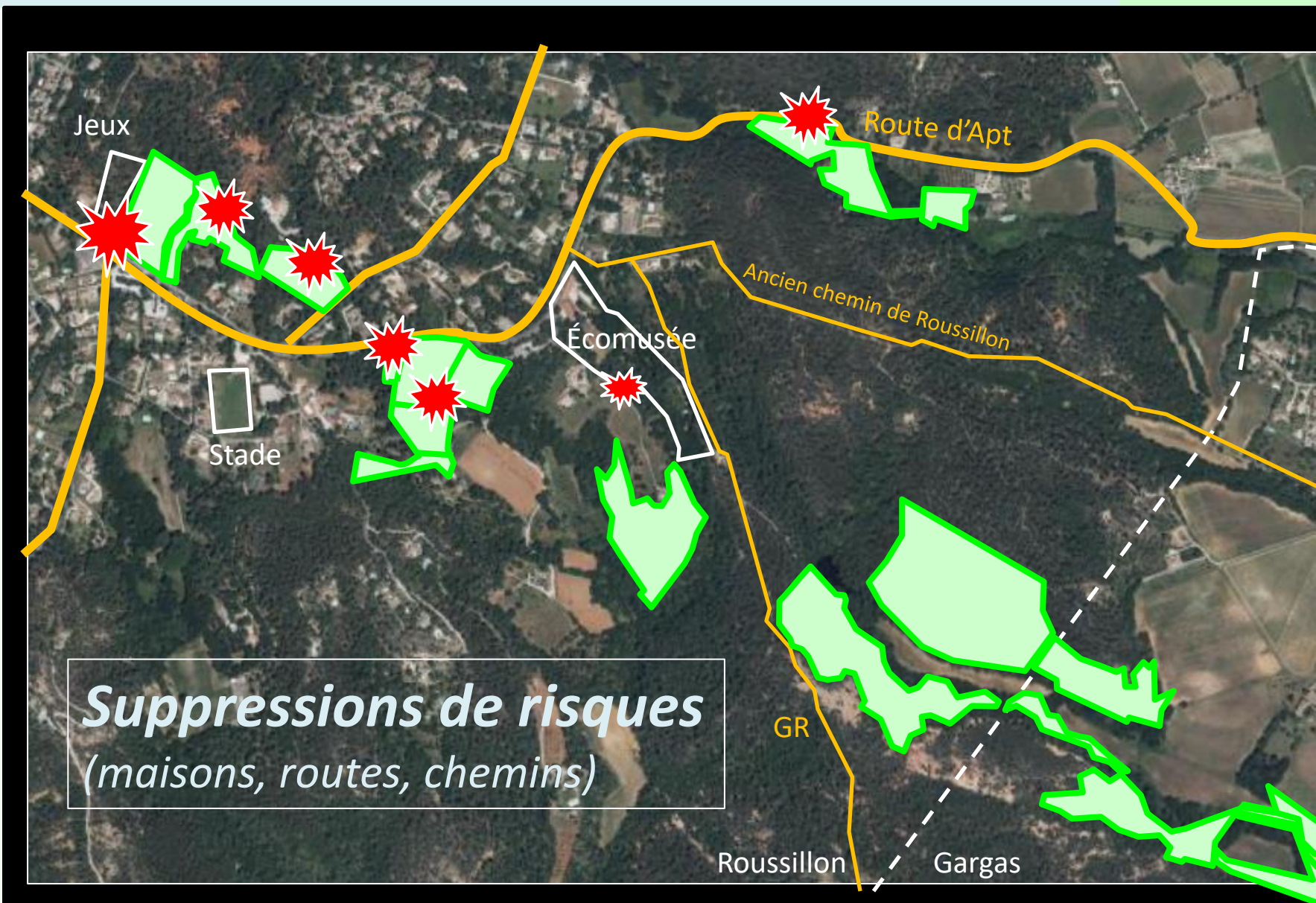
Mise en œuvre de l'approche :

Le chantier St Jean-Astier de 2026
(= mixte Grande parcelle + Petites parcelles)

Chantier St Jean-Astier 2025-2026



Chantier St Jean-Astier 2025-2026



Chantier St Jean-Astier 2025-2026



Suppressions de risques : exemple

Retour d'expérience

- **Positif :**

- Objectif atteint : Une meilleure couverture de la forêt est possible
- Adaptabilité d'Alcina et des Arboristes du Sud
- Suppressions de nombreux risques (maisons, routes, chemins)
- Sens du collectif de 2 propriétaires (autorisations d'accès)
- Satisfaction des propriétaires : Coût forfaitaire limité



- **Moins positif :**

- Accès aux petites propriétés vraiment difficile
- Complexité pour Alcina et les Arboristes
- Charge de travail pour l'ASL
- **Attentes des propriétaires supérieures aux termes du contrat...**

Rappels sur le travail de l'ASL

Action de l'ASL : Rappels



NON

NON

Bosquets

Action de l'ASL : Rappels



NON

NON

NON

Petits sujets

Action de l'ASL ... selon les indications d'Alcina

Et avec l'accord du propriétaire !

Grands sujets

OUI

OUI

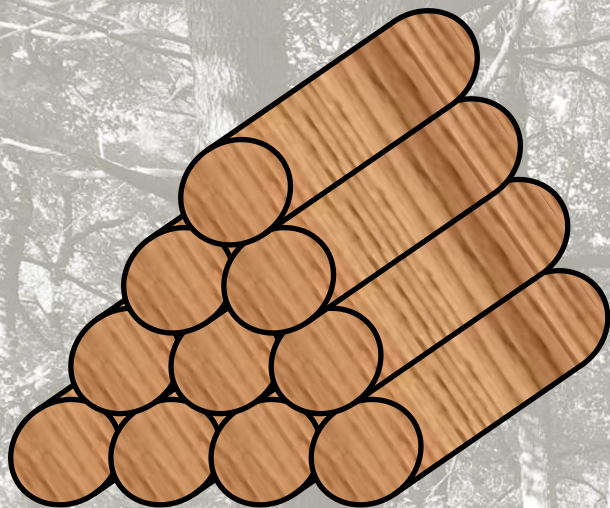
OUI

OUI

OUI



Action de l'ASL : **Fin de chantier**



$\varnothing > 7,5 \text{ cm}$



Broyage éventuel
(ex : St Jean/Astier : 1.200€/Ha)

Action de l'ASL : Autres remarques

- **ASL = 4 personnes et pas de matériel**
 - **Pas d'intervention « à la demande »**
 - **Chantier dans le cadre du calendrier prévu au PSG**
 - **Conventions d'interventions signées avec les propriétaires**
- Nous y reviendrons au travers de nos Petites Chroniques, ouvertes à tous

Retour d'expérience

- **Positif :**

- Objectif atteint : Une meilleure couverture de la forêt est possible
- Adaptabilité d'Alcina et des Arboristes du Sud
- Suppressions de nombreux risques (maisons, routes, chemins)
- Sens du collectif de 2 propriétaires (autorisations d'accès)
- Satisfaction des propriétaires : Coût forfaitaire limité



- **Moins positif :**

- Accès aux petites propriétés vraiment difficile
- Complexité pour Alcina et les Arboristes
- Charge de travail pour l'ASL
- Attentes des propriétaires supérieures aux termes du contrat

- **Dernier point :**

- La classification « Grandes » vs « Petites » n'est pas la bonne

Classification des parcelles pour l'action de l'ASL

Critères de classification des Propriétés

1. Volume de grands bois

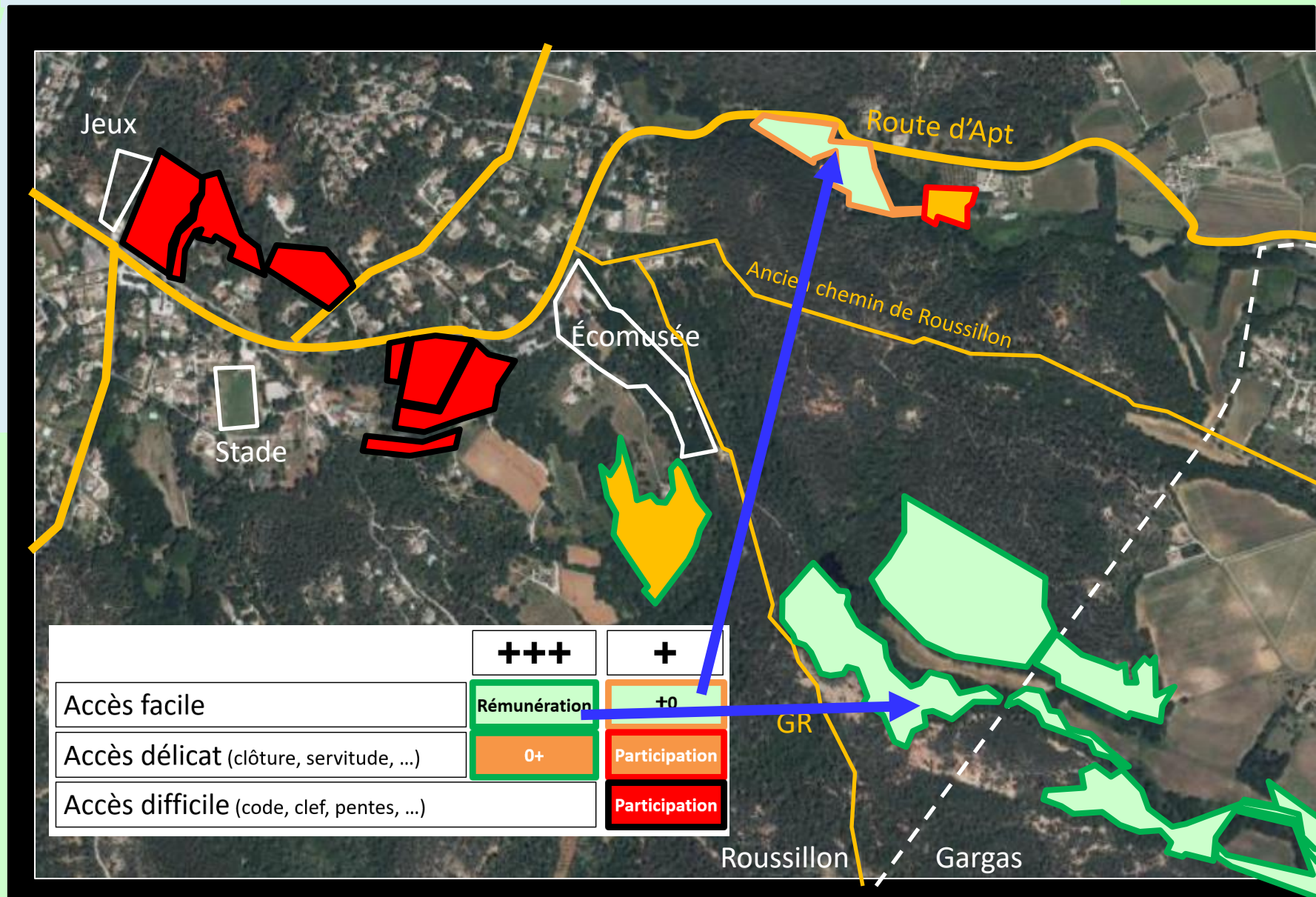
2. Facilité d'accès à la propriété



	+++	+
Accès facile	Rémunération	±0
Accès délicat (clôture, servitude, ...)	0+	Participation
Accès difficile (code, clef, pentes, ...)		Participation

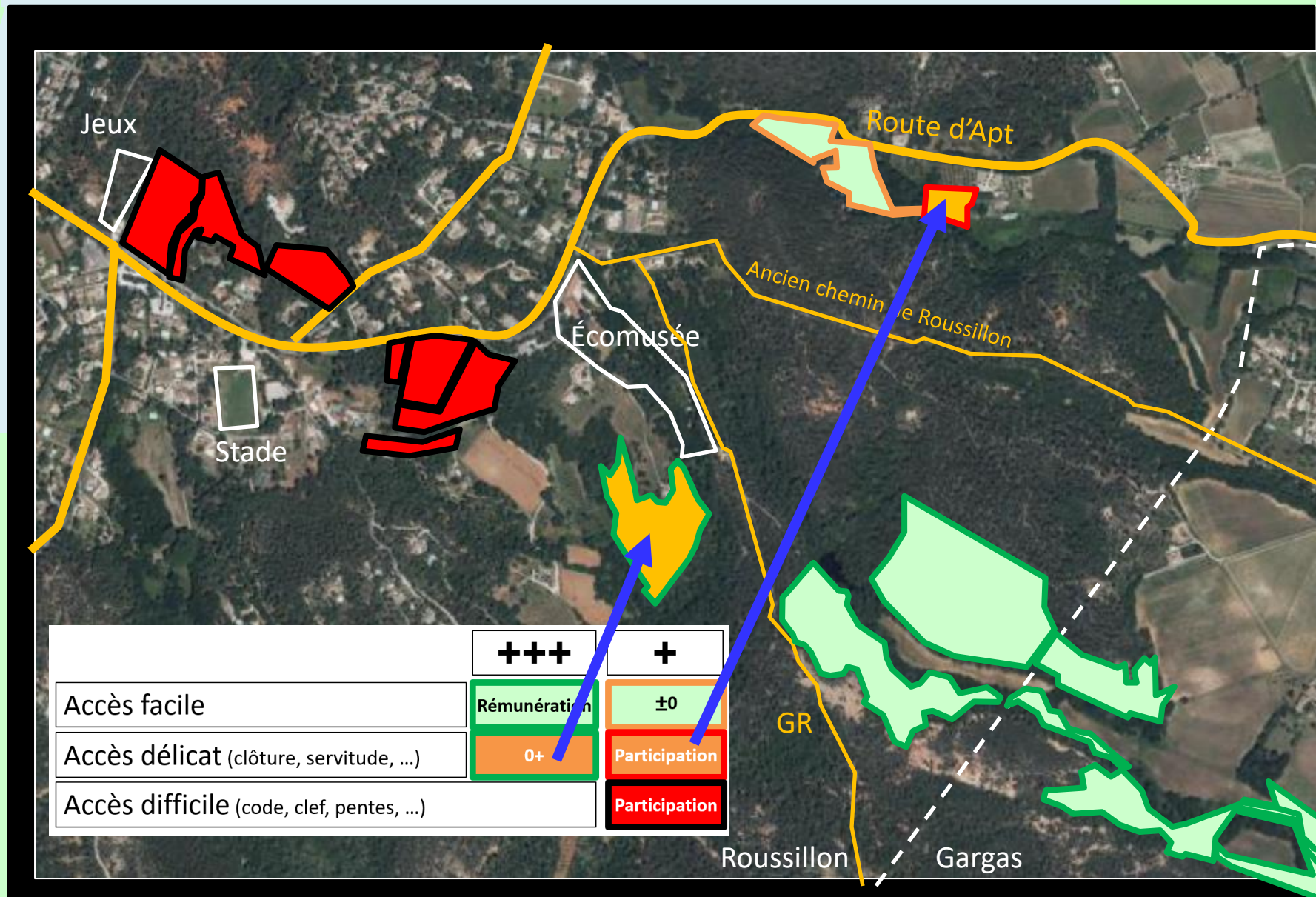
~~Approche « Petites Propriétés »~~
→ Approche « Toutes Propriétés »

Chantier St Jean-Astier 2025-2026



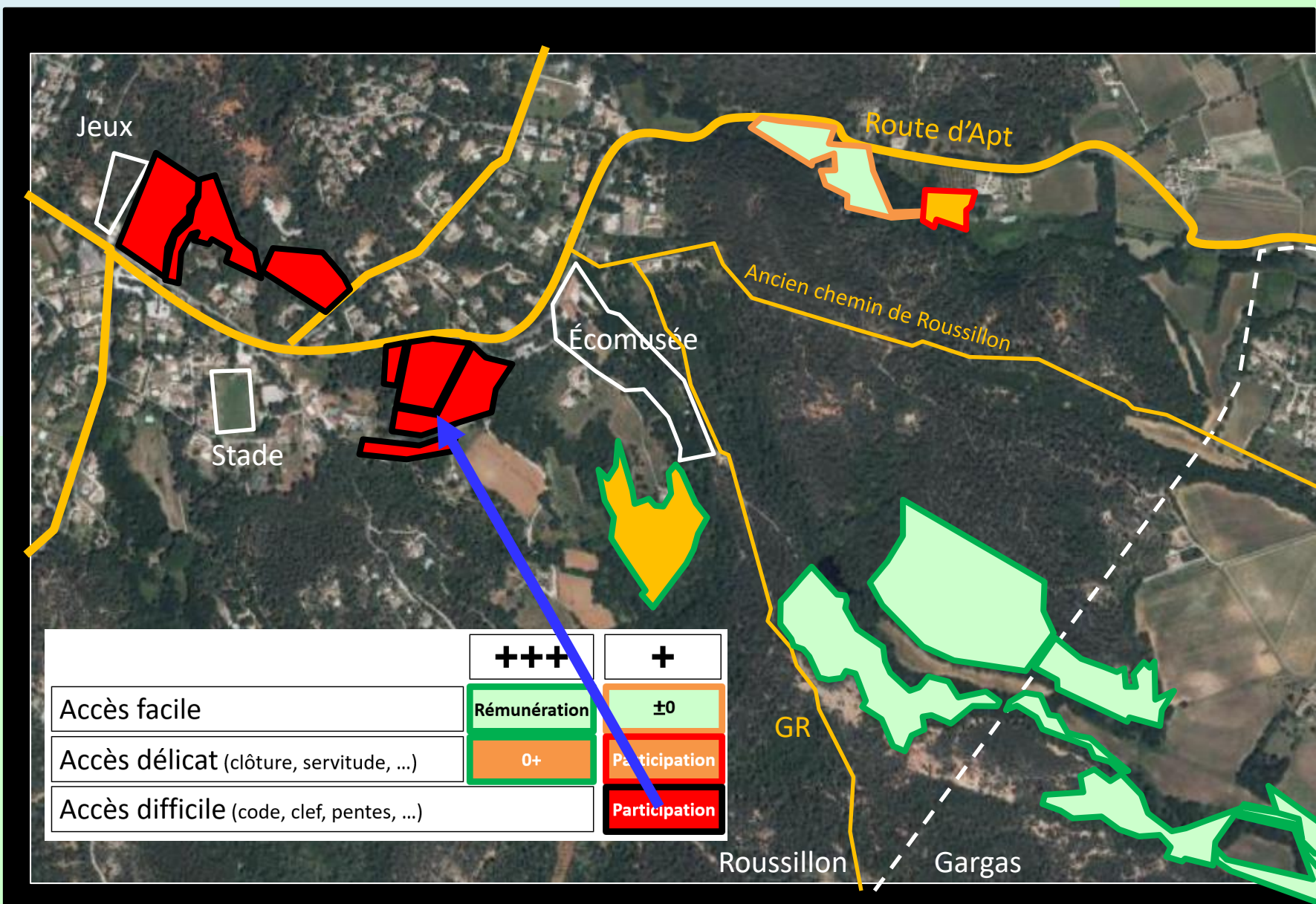
	+++	+
Accès facile	Rémunération	+0
Accès délicat (clôture, servitude, ...)	0+	Participation
Accès difficile (code, clef, pentes, ...)		Participation

Chantier St Jean-Astier 2025-2026



	+++	+
Accès facile	Rémunération	±0
Accès délicat (clôture, servitude, ...)	0+	Participation
Accès difficile (code, clef, pentes, ...)		Participation

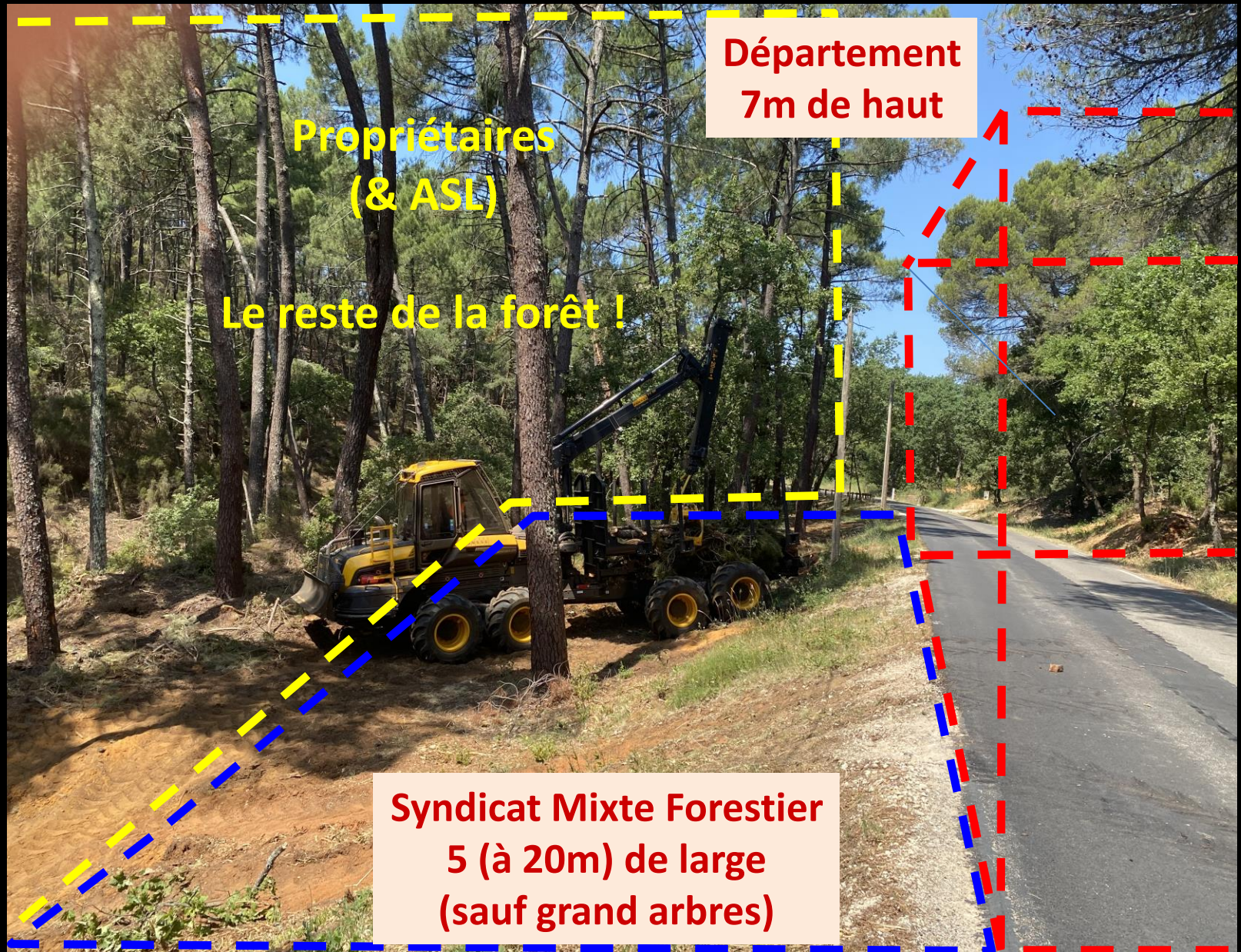
Chantier St Jean-Astier 2025-2026



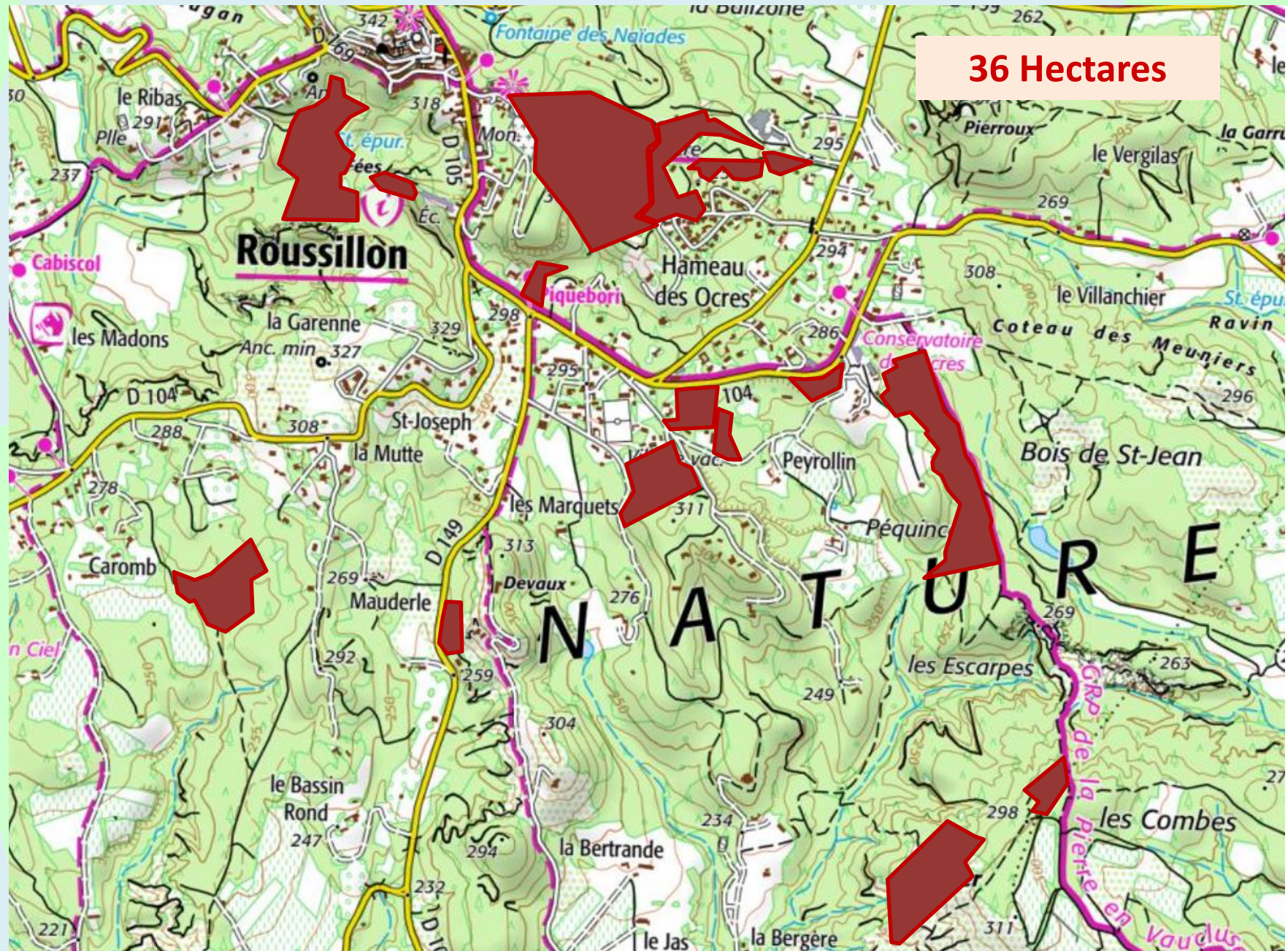
Qui fait quoi pour l'entretien des forêts ?

Forêts Publiques et Forêts Privées

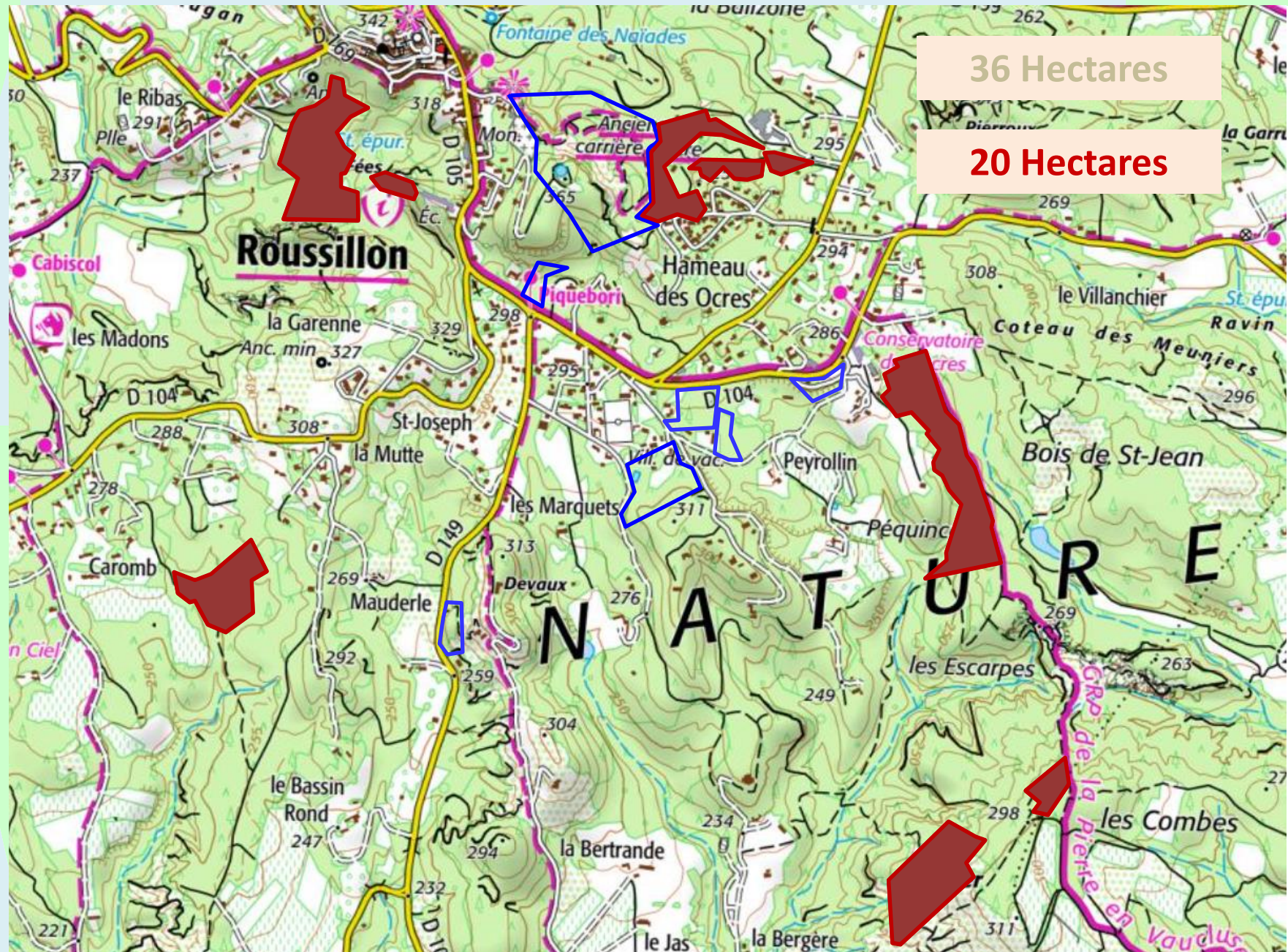
Qui fait quoi : Les forêts **PRIVÉES** de Roussillon



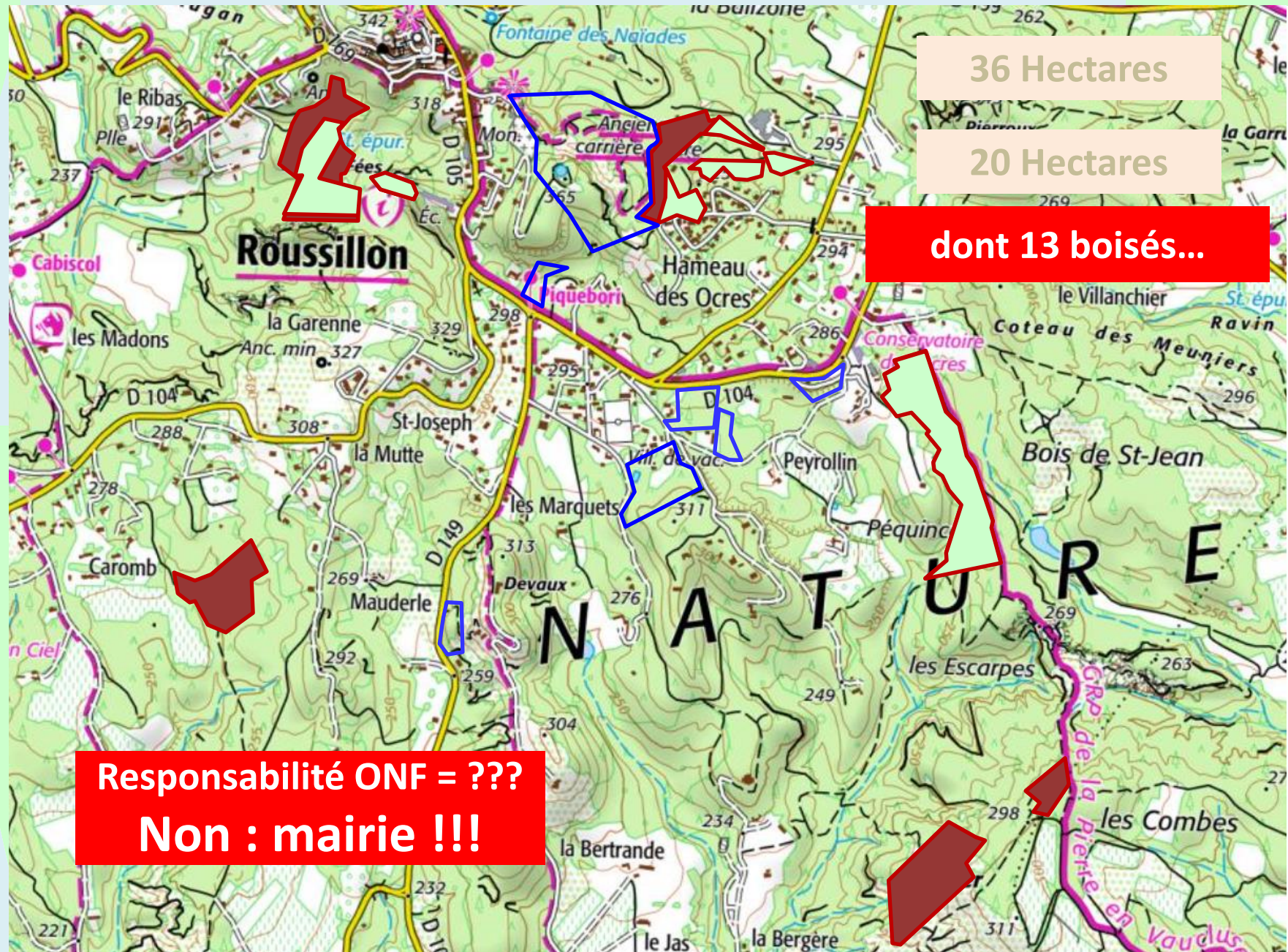
Qui fait quoi : Les forêts **PUBLIQUES** de Roussillon



Qui fait quoi : Les forêts Publiques **ONF** de Roussillon



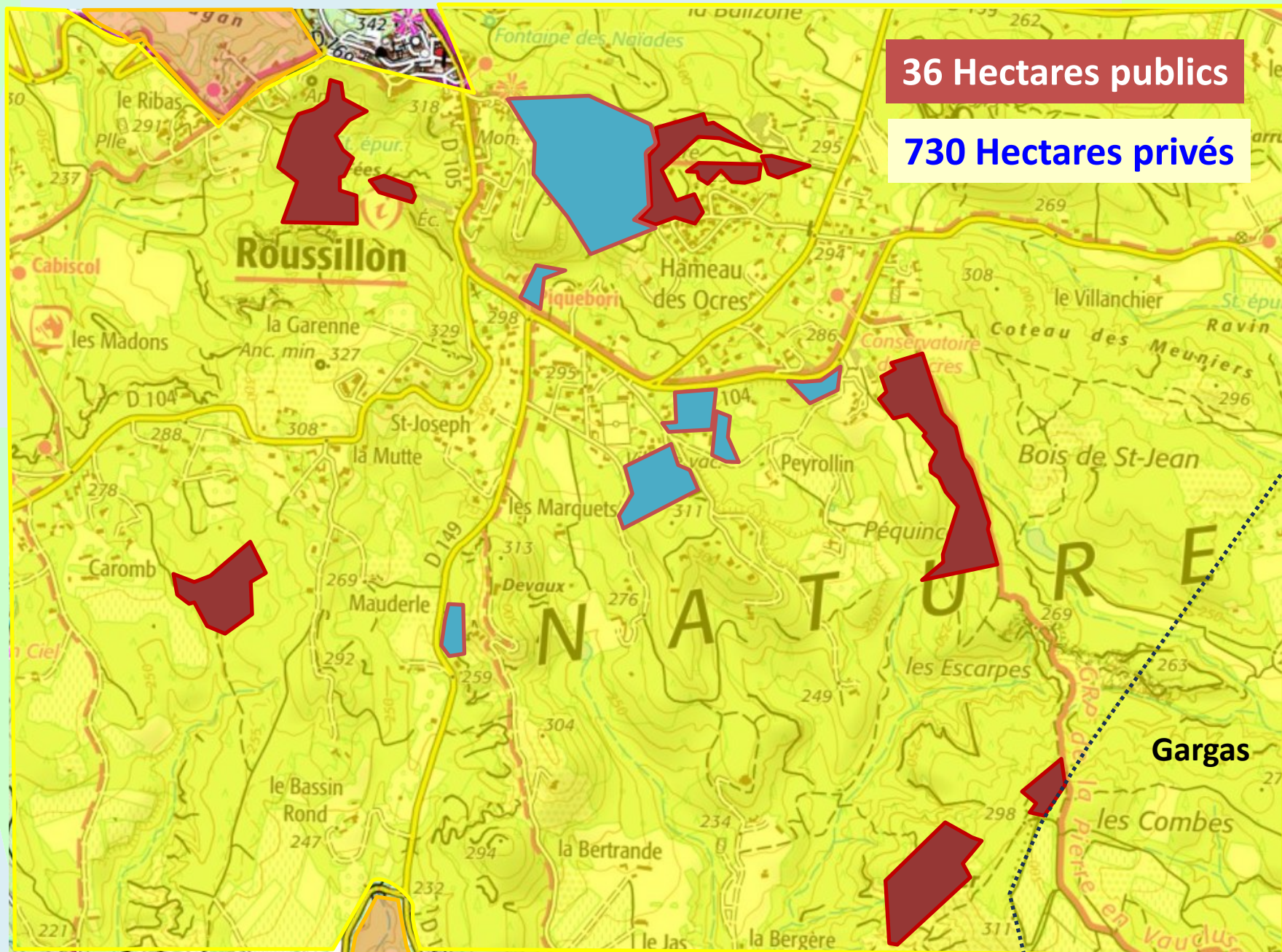
Qui fait quoi : Les forêts Publiques ONF de Roussillon



Responsabilité ONF = ???

Non : mairie !!!

Qui fait quoi : Les forêts publiques & privées de Roussillon



Qui fait quoi : Forêts Publiques **accessibles** de Roussillon



Ce qui pose une question qui revient très souvent :

Quel accueil des promeneurs dans les forêts privées ??

Un bon thème de travail pour un groupe de réflexion du type Démocratie participative ?!

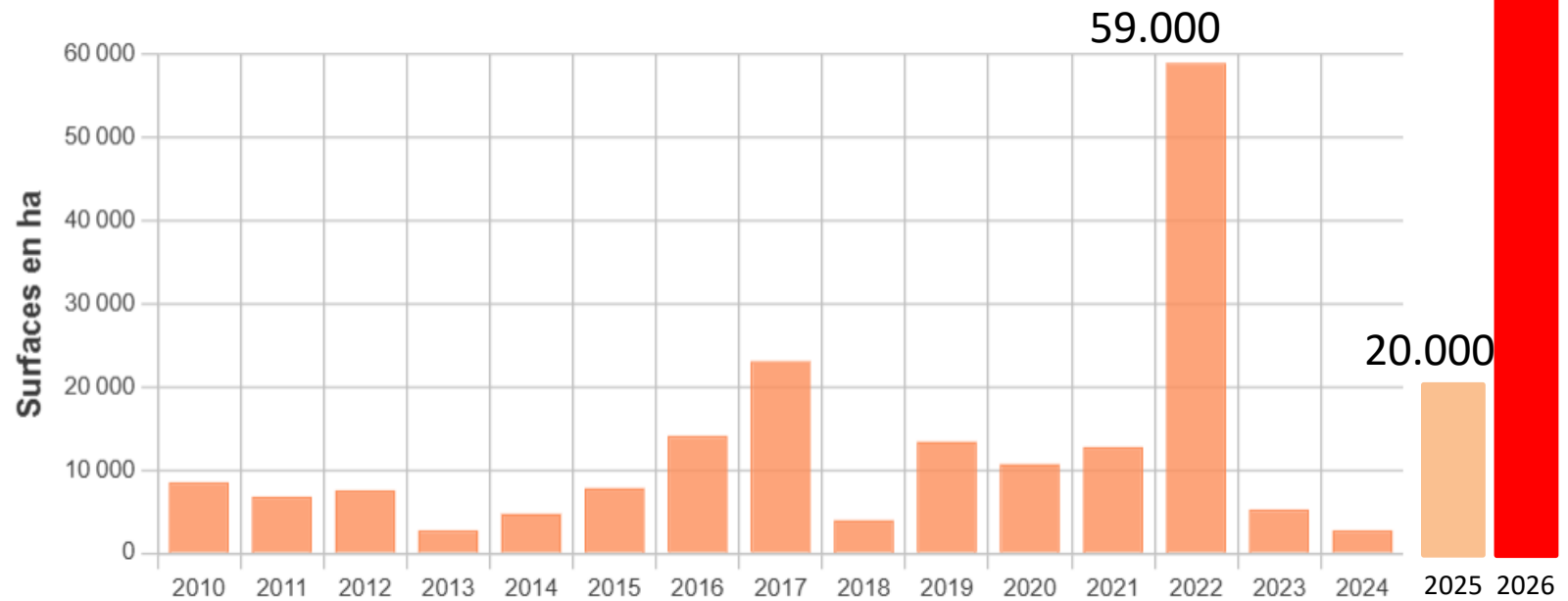


Prévention des incendies

Prévention incendie - Historique des incendies de forêts

119.000 à date...

Surfaces parcourues par les feux de forêt pour la France hexagonale et la Corse 2010 - 2024



Observatoire des forêts françaises – Ministères Intérieur, Ecologie, Agriculture

Prévention des incendies de forêts

Au niveau local

- **Nettoyage des terrains**

Obligations **L**égales de **D**éboisement
= **B**ien **P**rotéger **NOS** Maisons



- **70%** des OLD ne sont pas réalisées
- Pour **90%** des maisons brûlées : OLD non respectées

Prévention des incendies de forêts

Au niveau local

- **Nettoyage des terrains**

Obligations **L**égales de **D**éboisement
= **B**ien **P**rotéger **NOS** Maisons
= **Nous !**

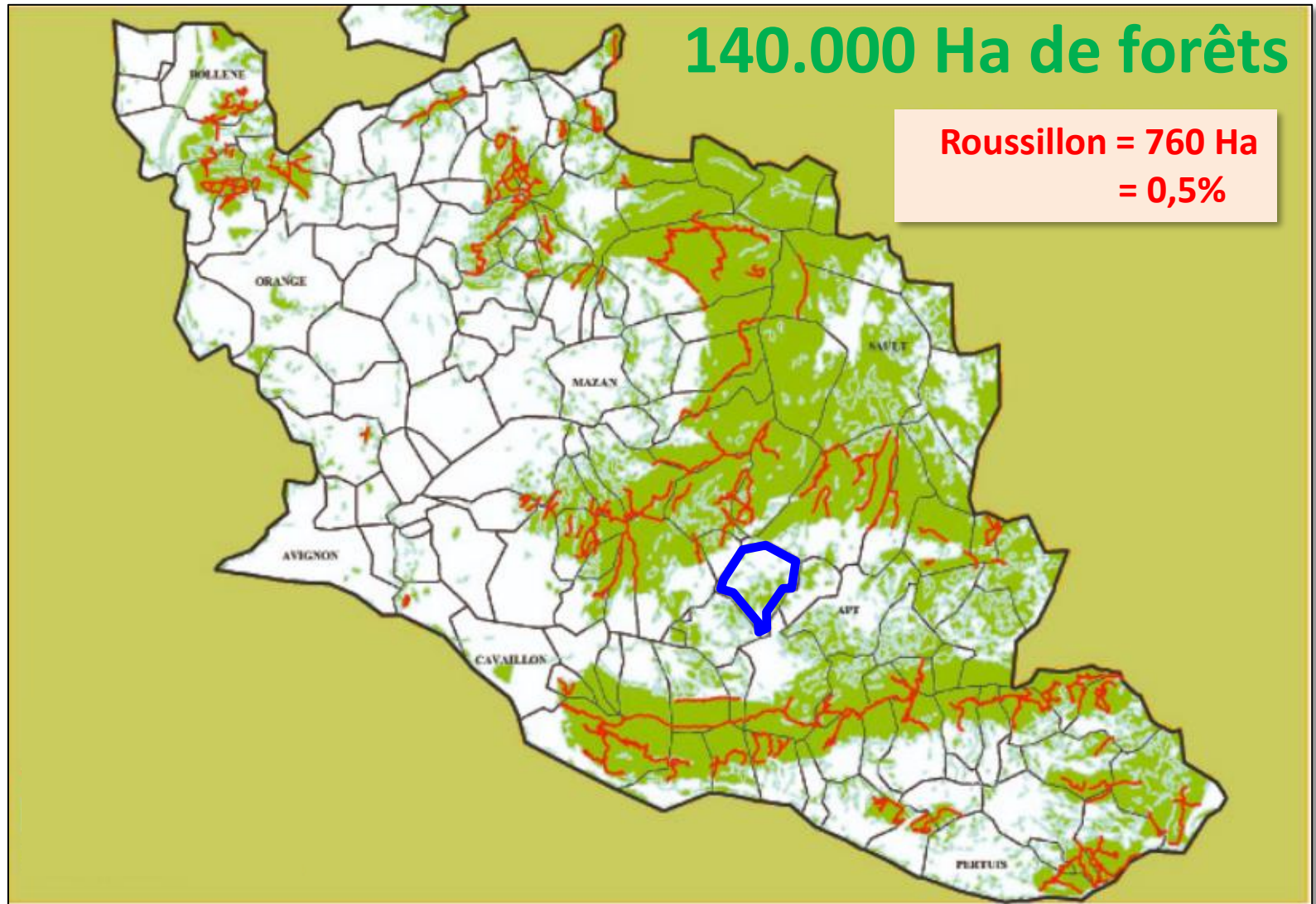
- **Sentiers d'accès forestiers**

Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)
= Syndicat mixte Forestier...

mais il vaut mieux compter sur nous car...

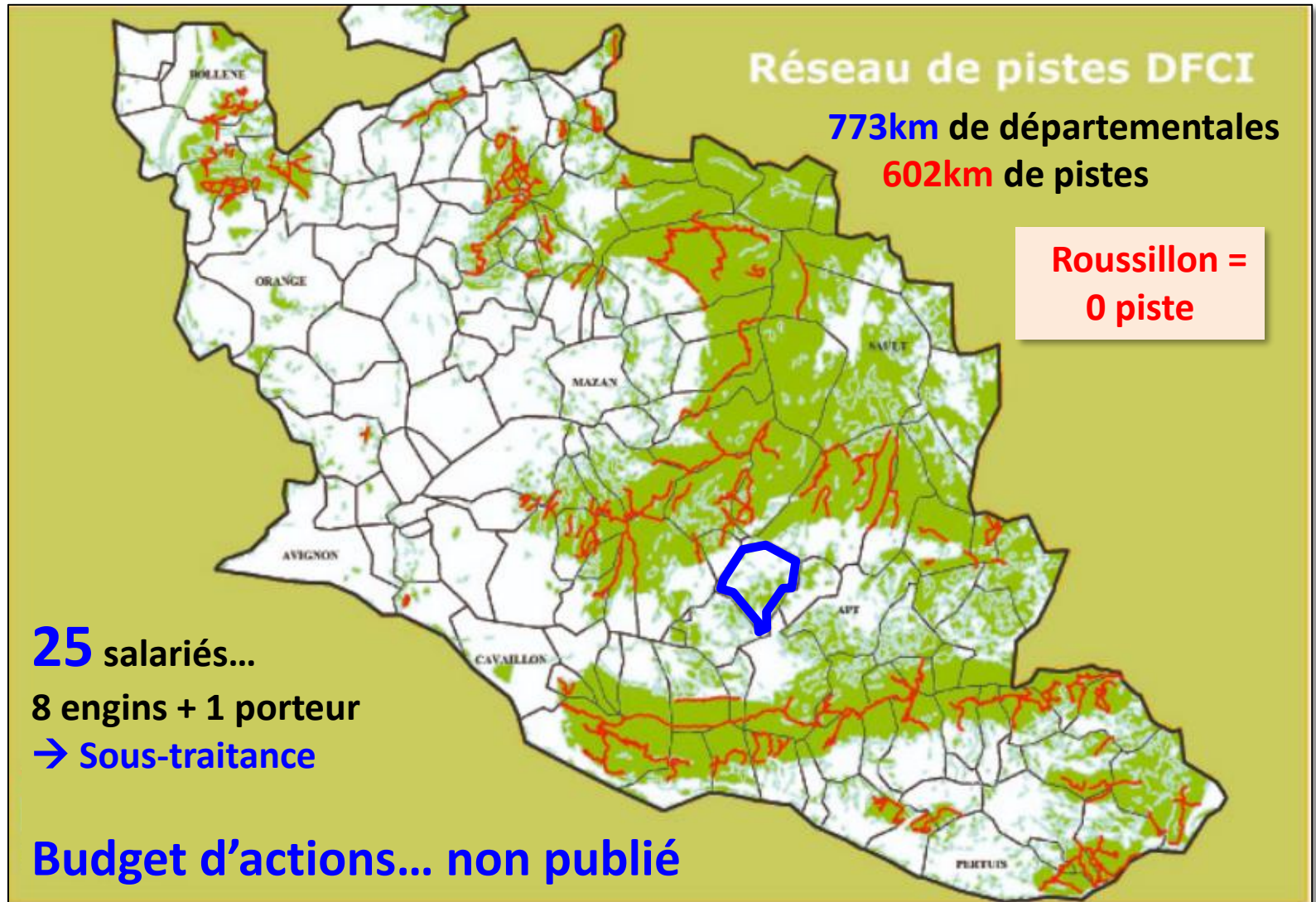
Prévention des incendies de forêts

- **Syndicat Mixte Forestier : Accès DFCI**



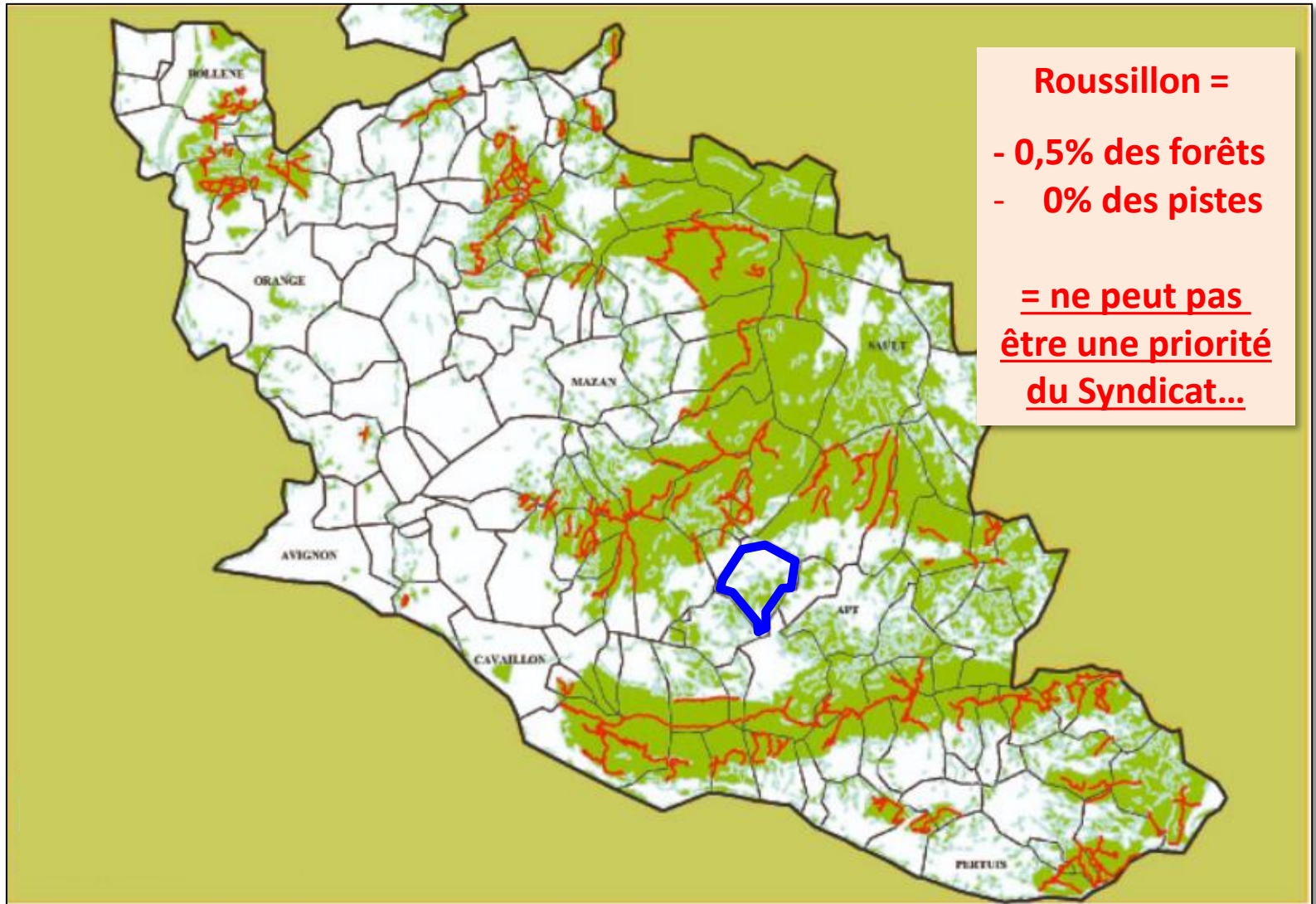
Prévention des incendies de forêts

- **Syndicat Mixte Forestier : Accès DFCI**

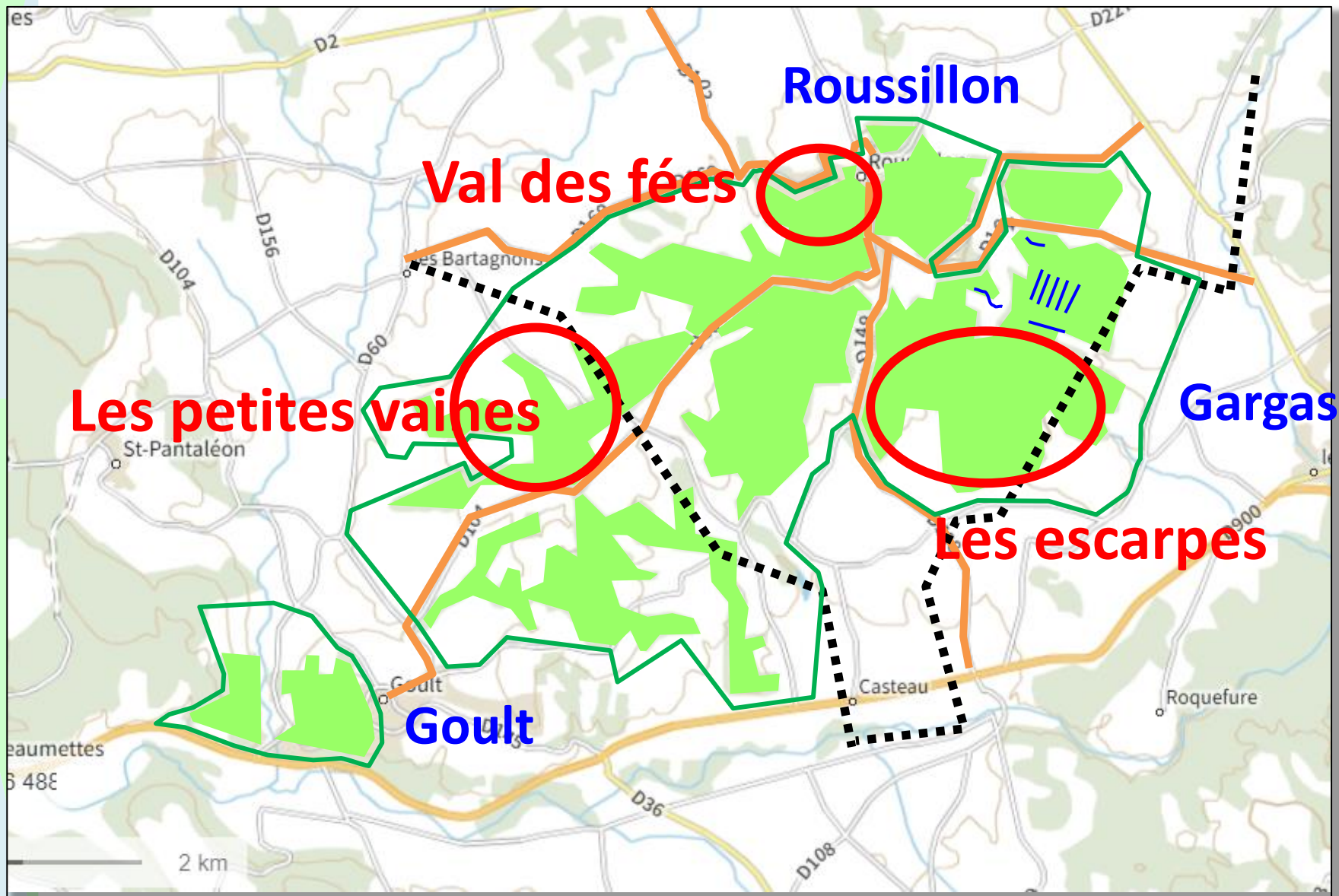


Prévention des incendies de forêts

- **Syndicat Mixte Forestier : Accès DFCI**



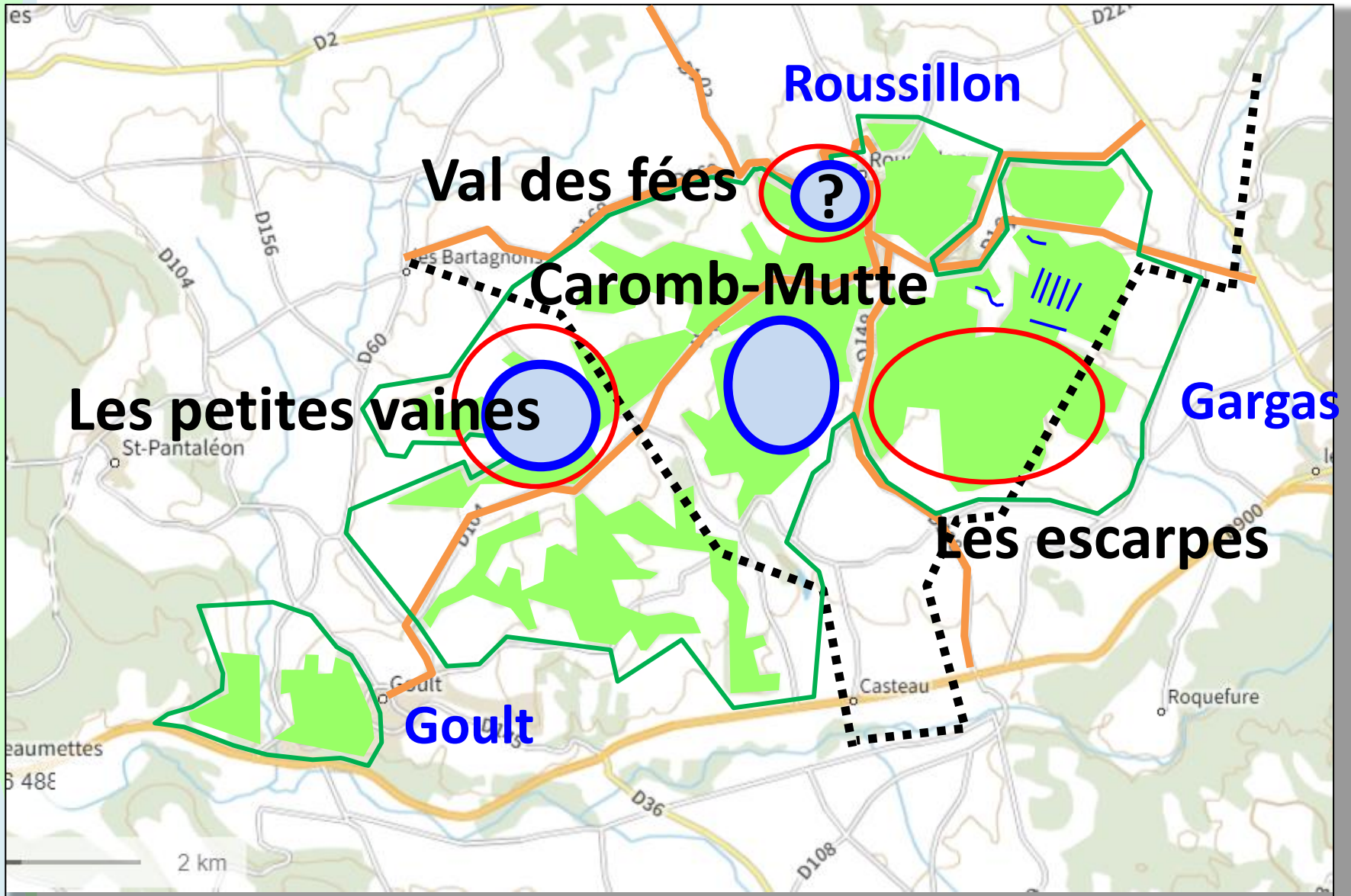
Prévention des incendies - Zones à risque



Futurs chantiers de l'ASL

2026 - 2028

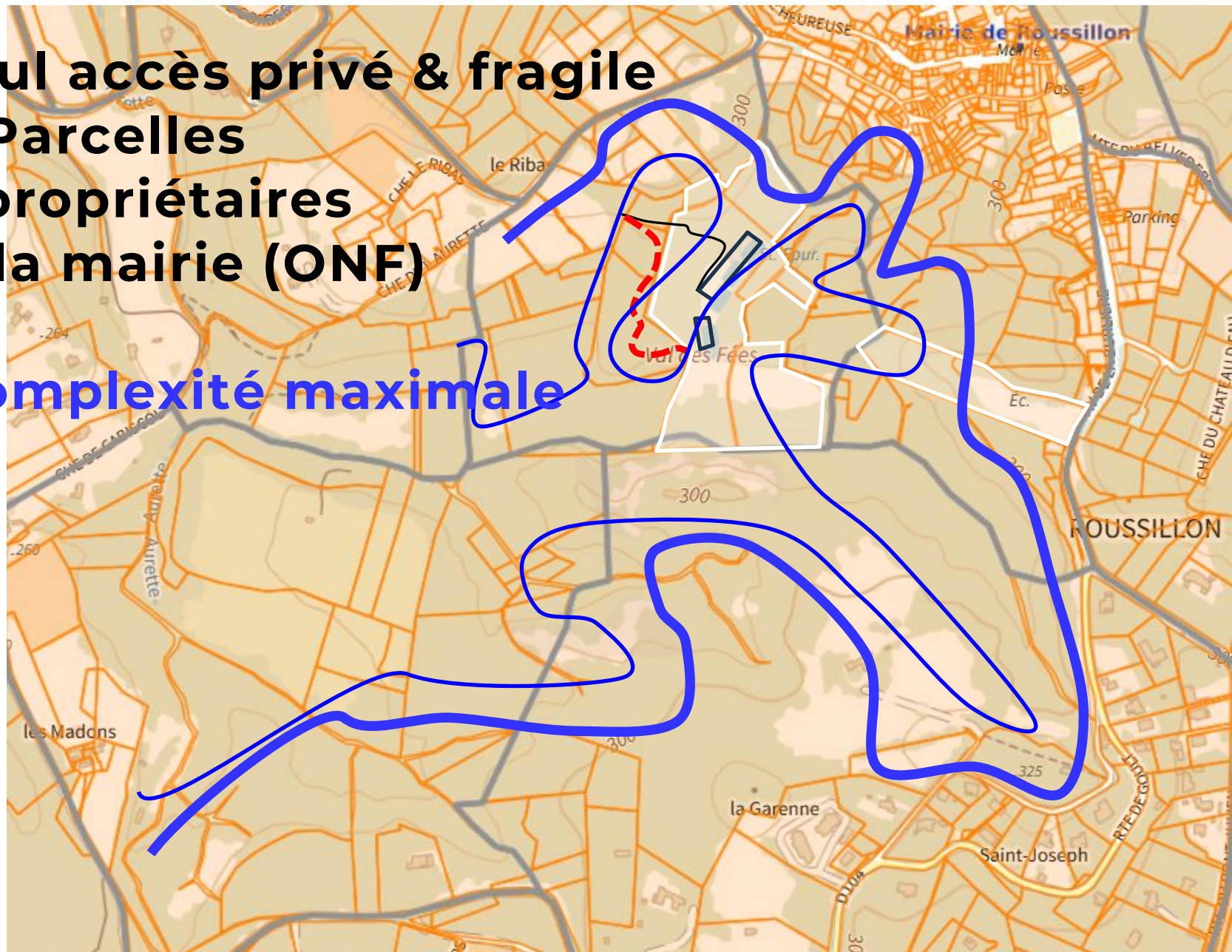
Chantiers ASL 2026 – 2028 : Cibles



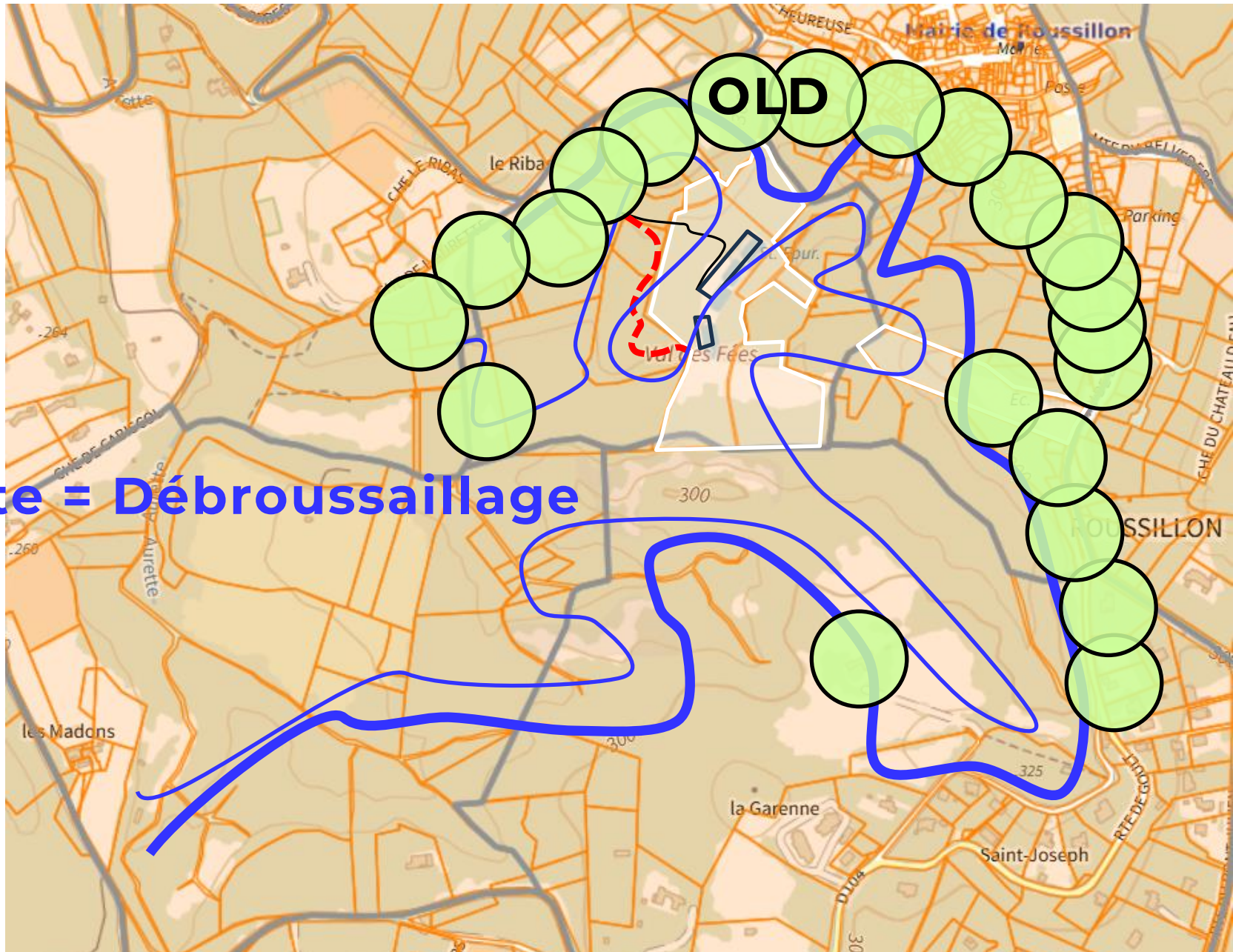
Chantiers ASL 2026 – 2028 – Val des Fées

- 1 seul accès privé & fragile
- 88 Parcelles
- 37 propriétaires
+ la mairie (ONF)

= complexité maximale

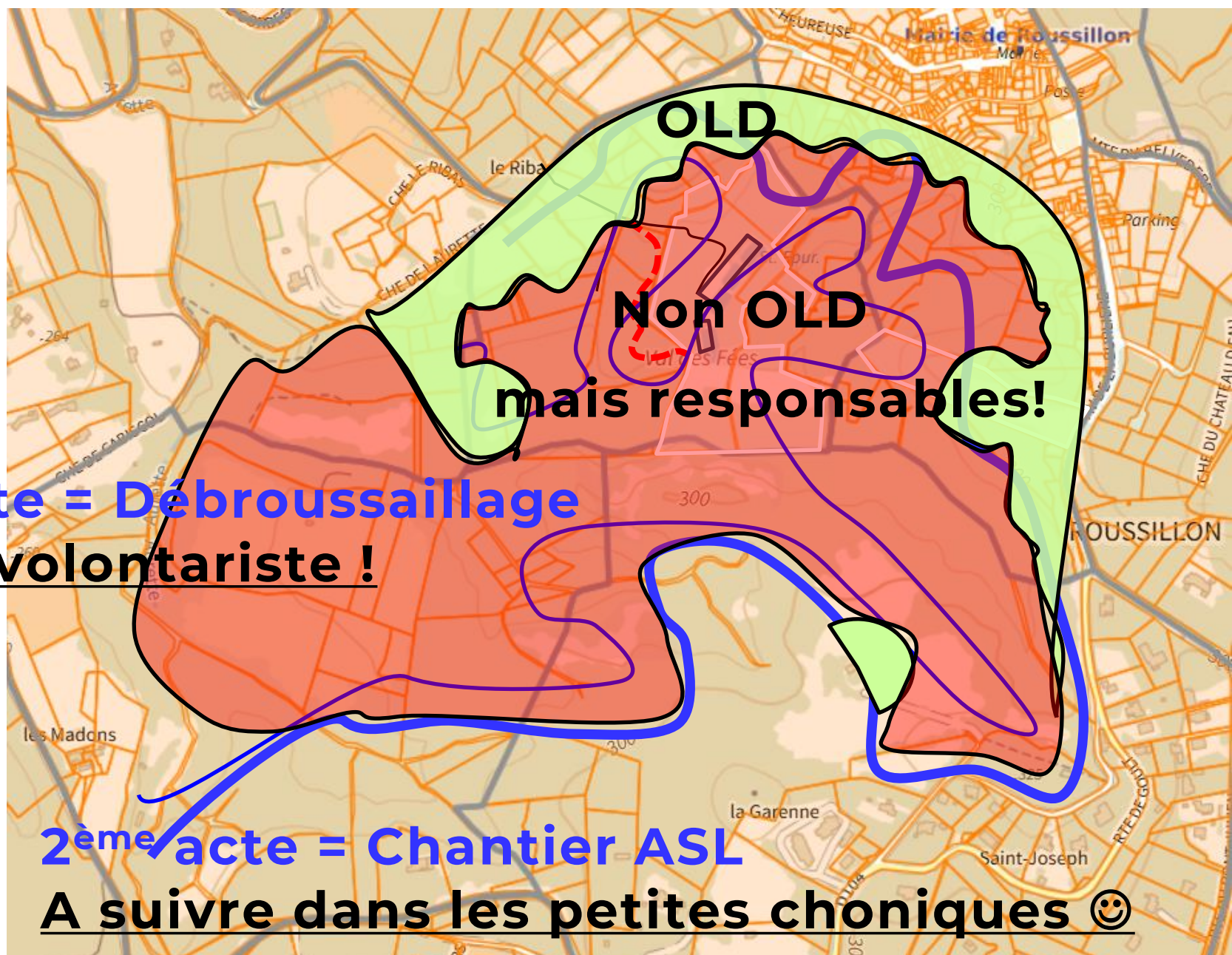


Chantiers ASL 2026 – 2028 – Val des Fées



1^{er} acte = Débroussaillage

Chantiers ASL 2026 – 2028 – Val des Fées



OLD

Non OLD

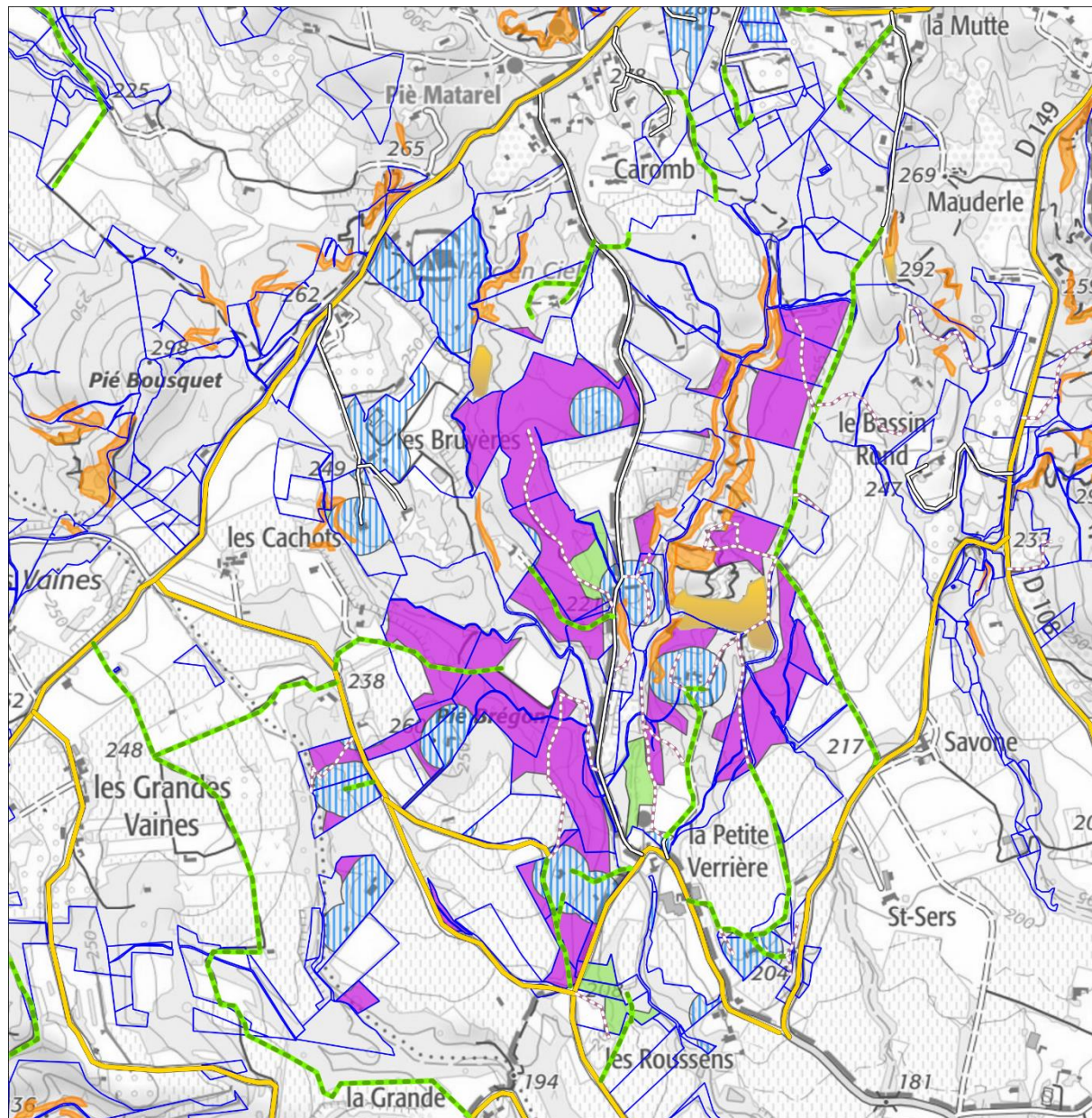
mais responsables!

**1^{er} acte = Débroussaillage
volontariste !**

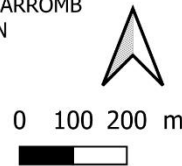
2^{ème} acte = Chantier ASL

A suivre dans les petites choniques 😊

Chantiers ASL 2026 – 2028 : Caromb/Mutte



UNITE PAYSAGERE DE CARROMB
- PLAN D'ACTION



Réalisé sous QGIS 2.18.28

Source : IGN BDOrtho

Date : 2026-08-24

Propositions de coupes 2026
53 hectares potentiels
31 propriétaires (102 parcelles)

Desserte

Route départementale

Voie revêtue

Accès camion

Accès porteur / Chemins

Peuplements

Contour_ASL_VFinal

Coupes et travaux

Éléments paysagers

Plateaux rocheux

Falaises d'ocres

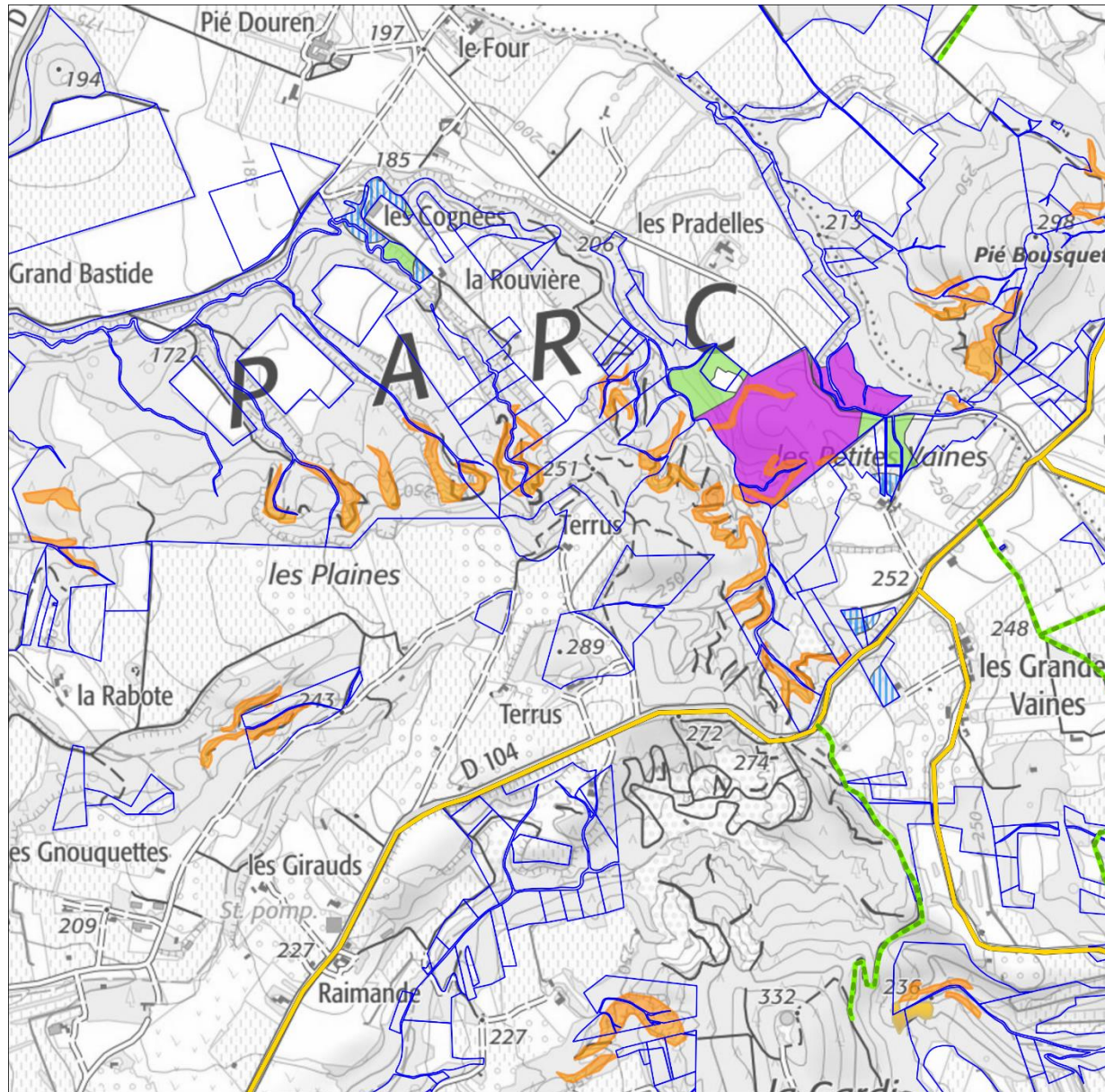
PlanActionXproprio+Année

Eclaircies

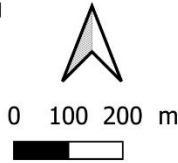
Eclaircies dans les taillis de chênes

OLD

Chantiers ASL 2026 – 2028 : Petites vaines



UNITE PAYSAGERE DES PLAINES DE GOULT
- PLAN D'ACTION



Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN BDOrtho
Date : 2026-08-24

Proposition de coupes 2026
10 hectares (31 parcelles)
10 propriétaires

Desserte

— Route départementale

— Accès camion

Peuplements

□ Contour_ASL_VFinal

Coupes et travaux

Eléments paysagers

■ Plateaux rocheux

■ Falaises d'ocres

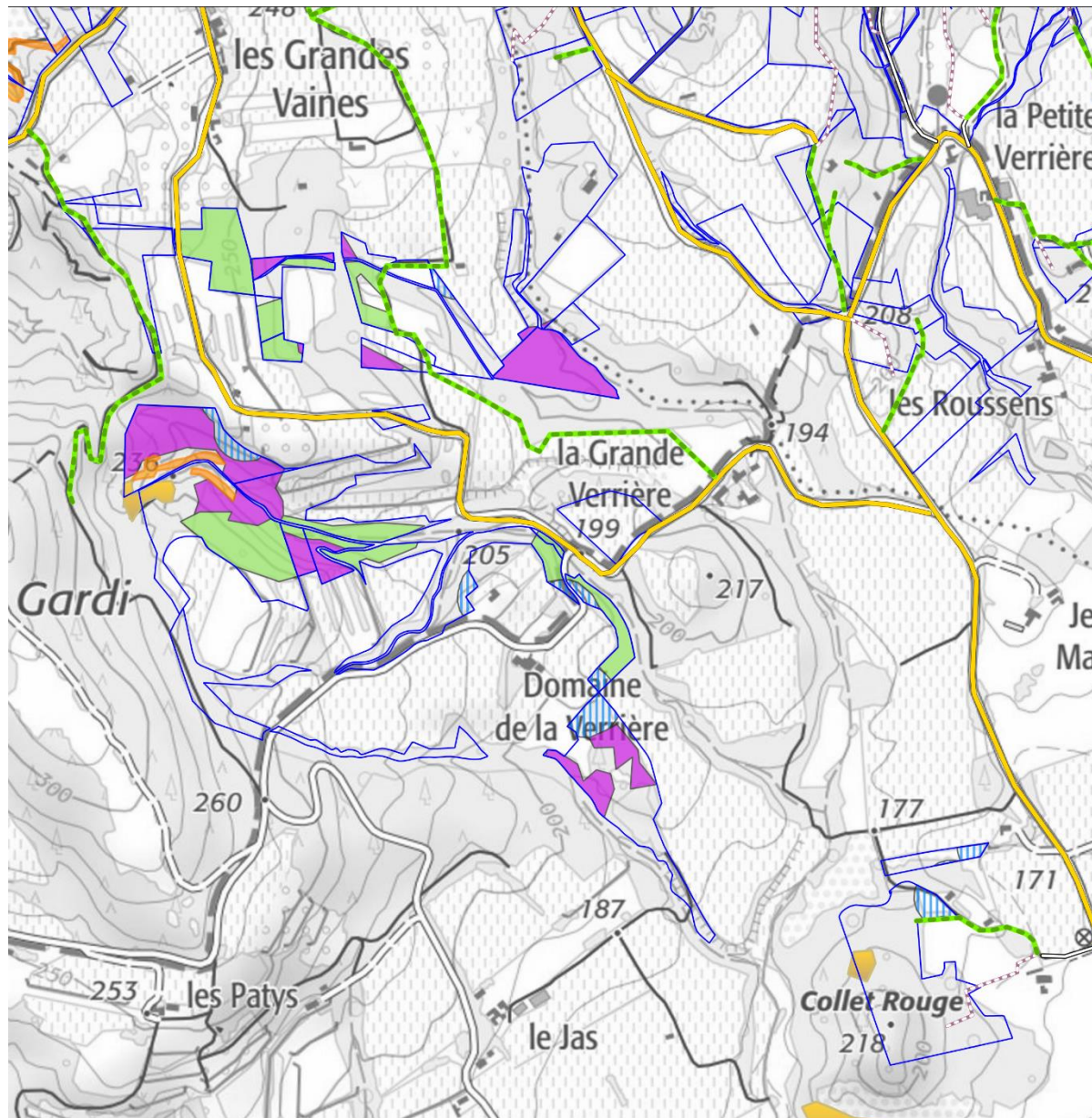
PlanActionXproprio+Année

■ Eclaircies

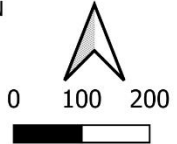
■ Amélioration de taillis

▨ OLD

Chantiers ASL 2026 – 2028 : Gardi/Grande Verrière



UNITE PAYSAGERE DE LA VERRIERE
- PLAN D'ACTION



Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN BDOrtho
Date : 2026-08-24

Proposition de coupes 2026
11 hectares (43 parcelles)
9 propriétaires

Desserte

- Route départementale
- Voie revêtue
- Accès camion
- Accès porteur / Chemins

Peuplements

- Contour_ASL_VFinal

Coupes et travaux

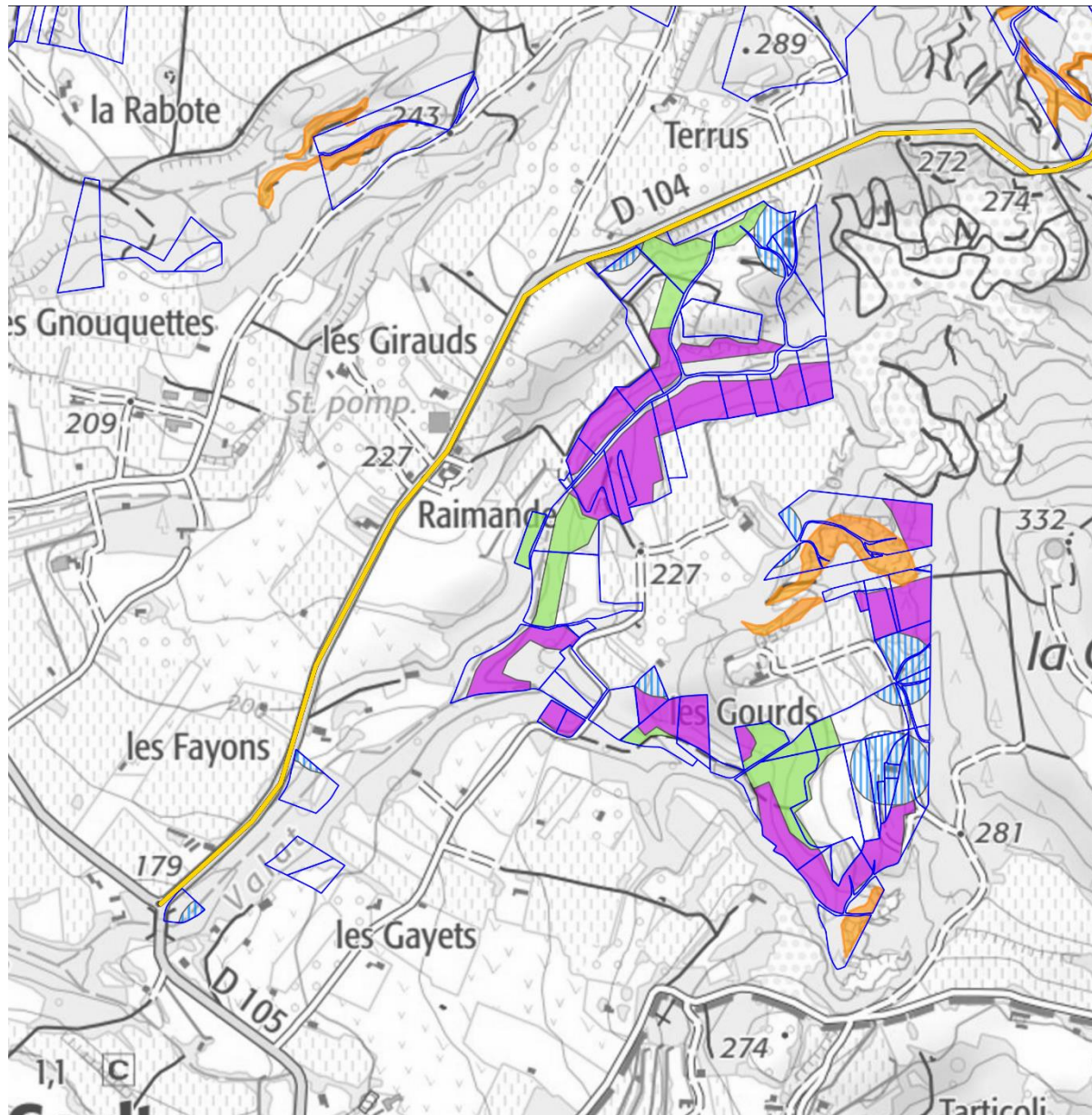
Éléments paysagers

- Plateaux rocheux
- Falaises d'ocres

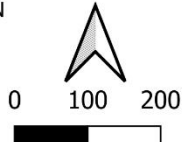
PlanActionXproprio+Année

- Eclaircies
- Amélioration de taillis
- OLD

Chantiers ASL 2026 – 2028 : Gardi Ouest



UNITE PAYSAGERE DE LA VERRERIE
- PLAN D'ACTION



Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN BDOrtho
Date : 2026-08-24

Proposition de coupes 2026
15 hectares (91 parcelles)
10 propriétaires

Desserte

— Route départementale

— Accès camion

Peuplements

□ Contour_ASL_VFinal

Coupes et travaux

Eléments paysagers

■ Falaises d'ocres

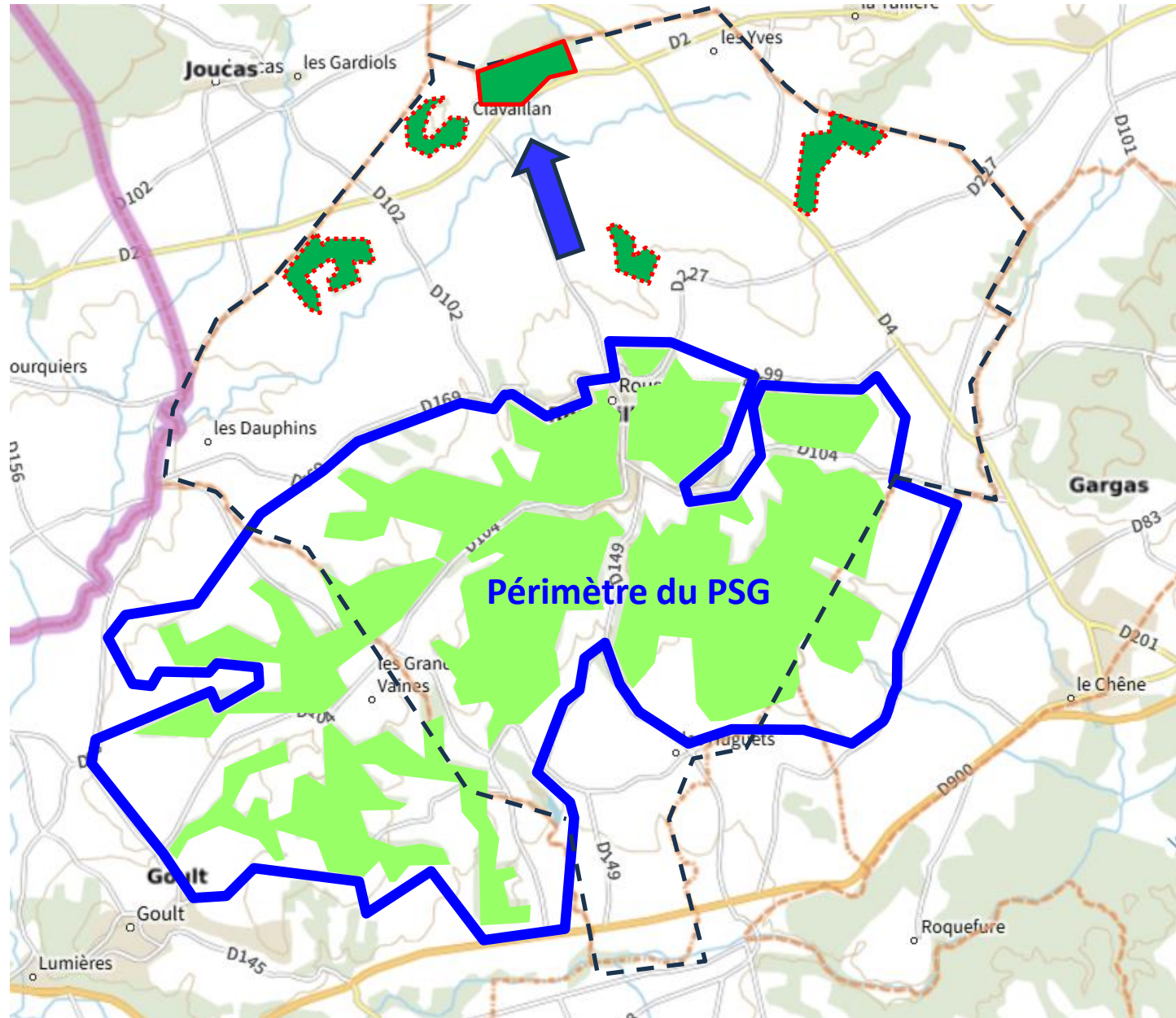
PlanActionXproprio+Année

■ Eclaircies

■ Amélioration de taillis

▨ OLD

Approche hors PSG ?



**Plus d'informations à venir sur tout
ceci dans nos petites choniques 😊**

Renouvellement du Plan Simplifié de Gestion



Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

DÉCISION D'AGRÈMENT DE PLAN SIMPLE DE GESTION

Le Conseil du CRPF Provence Alpes Côte d'Azur,

- Vu le Code forestier, notamment ses articles L. 312-1 à 8, R. 312-1 à 18 et R. 321-78,
- Vu le Code forestier, notamment ses articles L. 122-7 et 8 et R. 122-20 à 24,
- Vu le Schéma Régional de Gestion Sylvicole applicable,
- Considérant l'absence d'effets dommageables notables sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 concernant le Plan Simple de Gestion,
- Vu le plan simple de gestion visé à l'article 1^{er} ci-dessous, en ayant délibéré lors de sa session du 26 mars 2026,

DÉCIDE

Article 1 : Est agréé, au sens des articles L. 312-1 à 3 et L. 122-7 et 8 du Code forestier :

Forêt(s) : ASL DU MASSIF DES OCRES, GRANDE BASTIDE, BOIS SAINT JEAN, BOIS SAINT JEAN
Surface : 633,6421 hectares
Commune(s) : ROUSSILLON, BONNIEUX, GARGAS, GOULT
Propriétaire(s) : D'ANSELME Alain Charles Marie pour 26.3370 ha
D'ANSELME Alain Charles Marie pour 28.0277 ha
DESNUELLE Françoise pour 44.2270 ha
ASL du Massif des Ocres pour 517.3224 ha

Ce plan simple de gestion, enregistré au CRPF Provence Alpes Côte d'Azur sous le numéro **84-2385-4**, est valide jusqu'au **25 mars 2041**.

Article 2 : La présente décision ne constitue pas une reconnaissance des droits de propriété et ne préjuge pas des droits des tiers.

Article 3 : Cette décision d'agrément vaut autorisation de coupes et de travaux au regard de l'article L. 312-4 du Code forestier et vaut dispense de déclaration préalable au regard des articles L. 421-4 et R. 421-23-2 du Code de l'Urbanisme. Elle vaut également autorisation concernant la réglementation : Site Natura 2000 (art. L414 et suivants du code Environnement). Elle n'exonère pas des déclarations ou autorisations éventuellement nécessaires du fait d'autres réglementations particulières, qui s'appliqueraient à la forêt.

Article 4 : Copie de la décision sera adressée au Commissaire du Gouvernement auprès du CRPF Provence Alpes Côte d'Azur ou à son représentant.

Fait à Marseille, le 26 mars 2026
Le Président du CRPF Provence- Alpes- Côte- d'Azur

Bruno GIAMINARDI

7 Impasse Ricard-Digne
13004 MARSEILLE
Tél : 04 95 04 59 04
E-mail : paca@cnpf.fr - www.cnpf.fr

Délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière

= Tranquillité
pour 15 ans
(de travail !!!)

Bilan financier de l'ASL

Juin 2025 – Juin 2026

Comptes de l'ASL au 30/06/2026

	Juillet 2024 - Juin 2025	2025 - 2026
Vie courante		
Banque	-71,40	-87,60
Assurance	-109,31	-110,09
Web	-390,00	-235,68
Divers	0,00	-122,98
Cotisations	135,00	970,00
	-435,71	413,65

Merci à tous pour les cotisations !

Chantier St Jean – Astier (à fin aout)

Grandes parcelles

820 tonnes

Vente sur pied

11.360€

→ Alcina

4.326€

→ Propriétaires

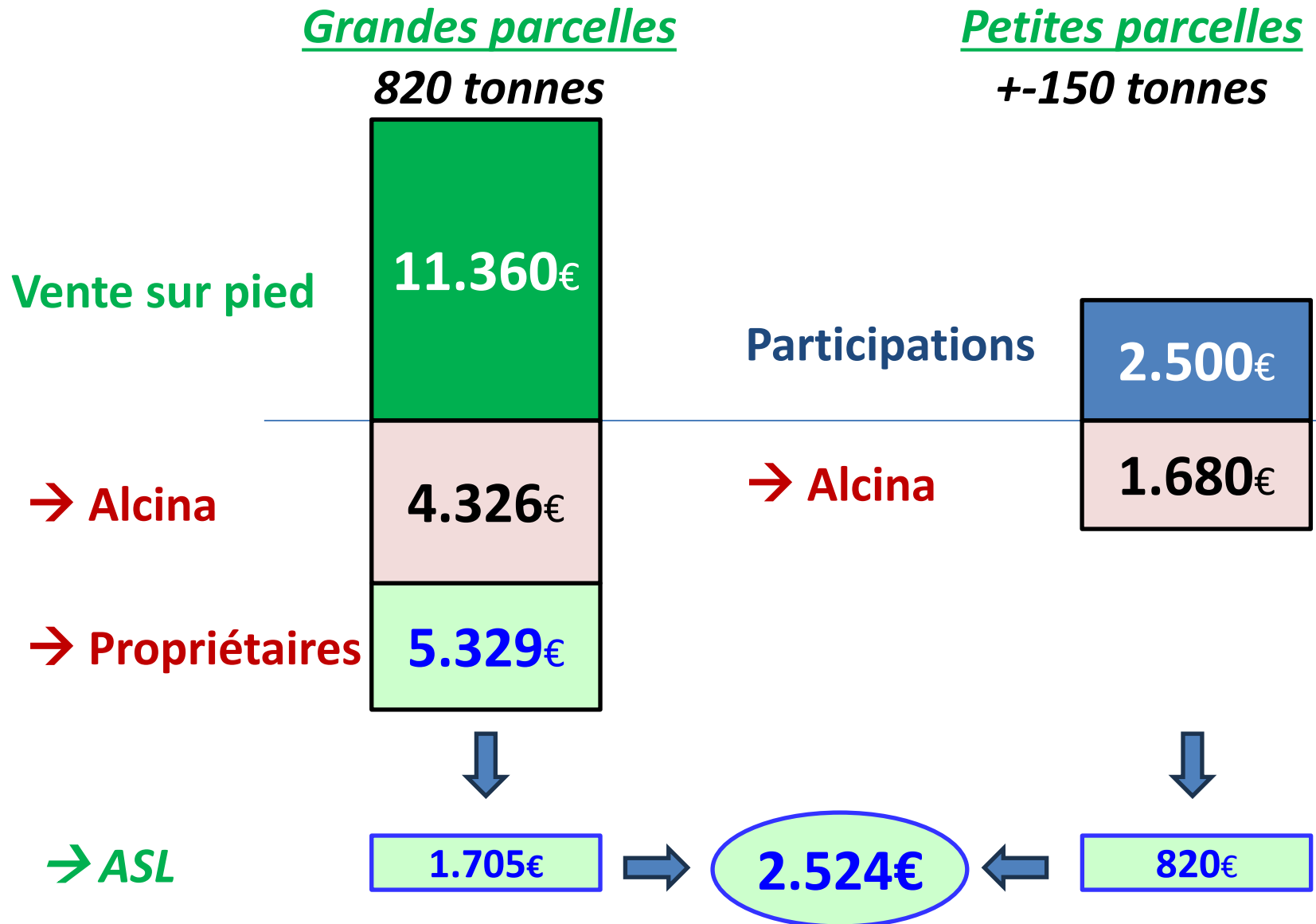
5.329€



→ ASL

1.705€

Chantier St Jean – Astier (à fin aout)



Comptes de l'ASL au 30/06/2026 + Projections

	Juillet 2024 - Juin 2025	2025 - 2026
Vie courante		
Banque	-71,40	-87,60
Assurance	-109,31	-110,09
Web	-390,00	-235,68
Divers	0,00	-122,98
Cotisations	135,00	970,00
	-435,71	413,65

Exceptionnel PSG 2026		
Subvention DREAL	4 548,00	2 628,00
Versements Alcina	-4 548,00	-2 628,00
	0,00	0,00

Chantier Pié Bousquet		
Achat bois pie bousquet	4 050,00	
Alcina Pie Bousquet	-1 344,00	
Reversé pie Bousquet	-2 463,00	
Chantier St Jean - Astier		
Acompte Achat bois St Jean		3 780,00
Solde Achat bois St Jean		7 580,00
Participations "Ptes Parcelles"		2 500,00
Acompte Alcina St Jean		-1 802,16
Solde Alcina St Jean		-4 205,04
Reversé St Jean		-5 329,13
	243,00	2 523,67

Mouvements annuels	-192,71	2 937,32
--------------------	----------------	-----------------

Solde annuel compte courant	788,68	3 726,00
Livret A	966,76	987,61
Total avoirs	1 755,44	4 713,61

**Pérennité de
l'association
rétablie !**

2.524€

Comptes de l'ASL arrêtés au 30/06/2026

	Juillet 2024 - Juin 2025	Juillet 2025 - Juin 2026
Vie courante		
Banque	-71,40	-87,60
Assurance	-109,31	-110,09
Web	-390,00	-235,68
Divers	0,00	-122,98
Cotisations	135,00	970,00
	-435,71	413,65

Exceptionnel PSG 2026		
Subvention DREAL	4 548,00	2 628,00
Versements Alcina	-4 548,00	-2 628,00
	0,00	0,00

Chantier Pié Bousquet	
Achat bois pie bousquet	4 050,00
Alcina Pie Bousquet	-1 344,00
Reversé pie Bousquet	-2 463,00

Chantier St Jean - Astier		Dont à venir	Arrêté
Acompte Achat bois St Jean	3 780,00		3 780,00
Solde Achat bois St Jean	7 580,00	7 580,00	
Participations "Ptes Parcelles"	2 500,00		2 500,00
Acompte Alcina St Jean	-1 802,16		-1 802,16
Solde Alcina St Jean	-4 205,04	-4 205,04	
Reversé St Jean	-5 329,13	-5 329,13	
	243,00	-1 954,17	4 477,84

Solde annuel	-192,71	2 937,32	4 891,49
--------------	----------------	-----------------	-----------------

Solde annuel compte courant	788,68	3 726,00	5 680,17
Livret A	966,76	987,61	987,61
Total avoirs	1 755,44	4 713,61	6 667,78

Résumé de l'année et votes

Résumé de l'année 2025-2026

▪ Un beau chantier forestier

- A grosse charge de travail ASL/Alcina/Arboristes
- A faible coût pour les petites propriétés

▪ La prévention incendie...

... est surtout de notre ressort

= OLD = Bien Protéger nos Maisons, de façon étendue

▪ Futurs chantiers de l'ASL

- PSG renouvelé pour 15 ans
- Ne remplacent pas la 1^{ère} priorité : le débroussaillage
- Info à venir via la petite chronique (+ contacts directs)

▪ Une ASL en bonne santé financière

Quitus

Résolution 1 : Quitus sur les comptes 2025-2026

0 contre – 0 abstention

Résolution 2 : Continuer la démarche « Toutes Propriétés »

0 contre – 0 abstention

Re-merci !

Election du bureau de l'ASL

Se présentent : Les sortants

Président :	Bertrand Lacourte
Vice-président :	Philippe Jégou
Trésorier :	Alain Berthonneau
Secrétaire :	Jérôme Lafont

0 contre – 0 abstention

**Bureau
renouvelé :
On continue !**

Merci à tous !!!

